

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 20 NOVEMBRE 2006

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 9 novembre 2006, accompagnée d'un ordre du jour comportant 71 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 36 présents

Présidence de M R. BIEFNOT, Bourgmestre ff ;
 Présents : MM. MILLER, MM. DARVILLE, ~~DEPLUS~~, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle ~~HOUDART~~, M. SAKAS, Echevins ;
 MM. HAMAIDE, ~~BEUGNIES~~, DI RUPO, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, ~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, MM. SPEER, MARTIN, Mmes ~~BLAZE~~, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ~~ROSSI~~, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, ~~POURBAIX~~, ~~THYSBAERT~~, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Mes chers collègues, si vous le permettez, nous allons commencer nos travaux. Je voudrais simplement vous demander de bien vouloir excuser l'absence de M. Bernard BIEFNOT ; c'est la seule excuse que nous avons reçue jusqu'à présent. Alors, vous signaler également que les points suivants sont remis : le point 1 b), le point 12, le point 36, le point 53 et une partie du n° 70, qui concerne le huis clos.

1^{er} objet : POLICE-CIRCULATION

a) Mons, rue des Arbalestriers – Création d'une piste cyclable. Police 6002/7

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, cela concerne la création d'une piste cyclable à la rue des Arbalestriers parce que suite aux travaux qui ont lieu notamment à la Tour Valenciennoise et dans la continuité du chantier des cours de Justice, les bandes de circulation ont été ramenées de 2 bandes à une bande.

Le MET a constaté qu'il y avait une diminution des accidents qui avaient lieu là de façon régulière mais je tiens quand même à signaler que cela fait 10 ou 15 ans que le mouvement cycliste a signalé effectivement que la réduction de deux bandes à une bande pouvait réduire le nombre d'accidents et que cela permettait en plus de fluidifier le trafic. Donc, je suis contente, les cyclistes sont contents, cela apportera aussi aux riverains qui voyaient leurs façades enfoncées régulièrement, que cette piste cyclable soit enfin créée. Je profite de ce point pour signaler à propos de la matière cycliste, que dans le cadre du plan de circulation d'Hyon, un sens unique a été créé à la rue Clerfayt,

Place d’Hyon, etc, et que les marquages au sol sont incomplets, créant des situations très dangereuses pour les cyclistes, j’attire votre attention sur le fait de pouvoir adapter ce marquage au sol, merci.

ADOPTÉ à l’unanimité – 1e annexe

- b) Mons, rue Chisaire. Création d’une zone de chargement et de déchargement.
Police 6002/81

REMIS

- c) Cuesmes, rue Vandervelde. Création de deux passages protégés pour piétons.
Police 6002/C/89

ADOPTÉ à l’unanimité – 2e annexe

- d) Jemappes, rue Henri Tournelle. Abrogation d’une interdiction de stationner face au n° 3. Police 6002/J/112

ADOPTÉ à l’unanimité – 3e annexe

- e) Mons, rue de l’Épargne. Instauration d’un emplacement de stationnement « handicapés » Police 6002/128

ADOPTÉ à l’unanimité – 4e annexe

- f) Flénu, rue A. Defrise. Instauration d’un emplacement de stationnement « handicapés ». Police 6002/FL/40

ADOPTÉ à l’unanimité – 5e annexe

- g) Ciply, rue Fassiau. Instauration d’un emplacement de stationnement « handicapés ». Police 6002/CI/7

ADOPTÉ à l’unanimité – 6e annexe

- h) Mons, rue d’Havré. Instauration d’un emplacement de stationnement « handicapés ». Police 6002/188

ADOPTÉ à l’unanimité – 7e annexe

- i) Cuesmes, rue de Ciply. Instauration d’un emplacement de stationnement « handicapés ». Police 6002/CU/22

ADOPTE à l'unanimité – 8e annexe

- j) Flénu, rue de Quaregnon. Création d'une zone d'évitement striée à hauteur de l'immeuble n° 28. Police 6002/FL/116

ADOPTE à l'unanimité – 9e annexe

- k) Ciply, Place de Ciply. Création d'une zone 30 km/heure. Police 6002/CI/13

ADOPTE à l'unanimité – 10e annexe

- l) Mons, rue des Écoliers. Instauration d'une zone réservée au chargement et au déchargement. Police 6002/125

ADOPTE à l'unanimité -11e annexe

- m) Mons, rue Jean Lescarts. Abrogation d'une zone réservée au chargement et au déchargement. Police 6002/219

ADOPTE à l'unanimité – 12e annexe

- n) Mons, rue Malapert. Instauration d'une zone réservée au chargement et au déchargement. Police 6002/229

ADOPTE à l'unanimité – 13e annexe

- o) Flénu. Avenue du Champ de Bataille. Réglementation de la circulation. Police 6002/FL/22

ADOPTE à l'unanimité – 14e annexe

- p) Confirmation par le Conseil communal d'un arrêté d'urgence réglementant la circulation et le stationnement aux abords et sous le pont de l'Avenue Wauters. Police 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 15e annexe

- q) Jemappes. Création d'une zone bleue. Police 6002/J/OD

ADOPTE à l'unanimité – 16e annexe

- r) Mons. Limitation d'accès aux véhicules de grand gabarit. Police 6002/OD

ADOPTÉ à l'unanimité – 17e annexe

- s) Havré, rue de Boussoit – Réglementation de la circulation et création de passages pour piétons Police 6002/HAV//8

ADOPTÉ à l'unanimité – 18e annexe

- t) Mons, rue Chisaire – Réglementation du stationnement. Police 6002/81

ADOPTÉ à l'unanimité – 19e annexe

2^e objet : Approbation du cahier spécial des charges pour l'acquisition d'une application informatique de gestion administrative et de paie du personnel commun à la Ville et au CPAS et détermination du mode de passation du marché. 1^e

ADOPTÉ à l'unanimité – 20e annexe

3^e objet : SPF Intérieur. Lancement d'un contingent supplémentaire de 5 APS - Activa ETP pour la Ville de Mons. Prévention 12.437

ADOPTÉ à l'unanimité – 21e annexe

4^e objet : Ordres du jour des Assemblées générales des Intercommunales suivantes :

- 1) IDEMLS

ADOPTÉ à l'unanimité – 22e annexe

- 2) Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons

ADOPTÉ à l'unanimité – 23e annexe

- 3) Intercommunale de Gaz du Hainaut

ADOPTÉ à l'unanimité - 24e annexe

- 4) Intercommunale d'Électricité du Hainaut

ADOPTÉ à l'unanimité – 25e annexe

- 5) Intercommunale IGRETEC

ADOPTÉ à l'unanimité – 26e annexe

- 6) Intercommunale Pure de Financement du Hainaut (I.P.F.H.)

ADOPTÉ à l'unanimité – 27e annexe

7) ITRADEC

ADOPTÉ à l'unanimité – 28e annexe

8) IDEA

ADOPTÉ à l'unanimité – 29e annexe

9) I.H.F.

ADOPTÉ à l'unanimité – 30e annexe

10)H.C.E

ADOPTÉ à l'unanimité – 31e annexe

11) Société Coopérative Intercommunale C.H.U. Ambroise Paré
Secrétariat MPO

ADOPTÉ à l'unanimité – 32e annexe

5^e objet : Plan de circulation de Jemappes – Lot 4. Approbation de l'avenant n° 1
3^e 1^e E/2005.BP.421.074.EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 33e annexe

Entrée de Monsieur DEPLUS, Madame HOUDART : 38 présents

6^e objet : Phasing out – Parcours Interprétation Exposition – Requalification du Musée des Beaux-Arts - Lot 1 : travaux d'aménagement. Approbation de l'avenant n° 8
3^e 1^e E/2004.SUB.772.130.01.TO.EV

Mme MERCIER, Conseillère : A propos de la requalification du musée des Beaux-Arts, je suppose qu'il en est toujours ainsi et que l'avenant n° 8 se conçoit aisément. Mais, je suis étonnée que l'on doive ajouter à l'équipement des sanitaires, miroirs et distributeurs de savon liquide, supplément pour soffites et retombées pour conserver le maximum de hauteur sous les faux-plafonds, etc, tout cela impute une dépense supplémentaire à celle qui avait déjà été programmée. Et, ma question c'est, est-ce que l'on procède toujours comme cela, on fait un prix et ensuite les avenants s'ajoutent. Je sais que GALERE connaît bien son métier mais je me demande pourquoi ces décomptes arrivent maintenant. Et je me demande pourquoi il ne pouvait pas y penser plus tôt. Tout simplement, merci.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Pour répondre à votre question, je pense que tous les dossiers qui sont un peu complexes évidemment régulièrement amènent des avenants.

C'est d'autant plus vrai que dans des dossiers comme ceux-là, même si un dossier est étudié généralement par les Services Techniques de la Ville que les auteurs de projet examinent de manière assez pointue le projet, force est de constater que lorsque l'on est en train de faire des travaux d'une aussi grande importance, viennent s'ajouter des suggestions qui sont parfois particulièrement pertinentes et qui font l'objet de ces avenants. Je crois que cela fait partie quasiment d'un cheminement naturel d'un dossier aussi important.

ADOPTÉ à l'unanimité – 34e annexe

7^e objet : Phasing-out – Valorisation de la Collégiale Ste Waudru – Convention d'occupation des lieux entre la Ville de Mons et l'office du Tourisme – Approbation.
3^e 1^e E/2005.790.185.MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 35e annexe

8^e objet : PGV. Coordination contrat de Ville. Acquisition de mobilier de bureau. Ratification des modifications de quantités au cahier spécial des charges.
3^e 1^e E/2006.832.421.EC

ADOPTÉ à l'unanimité – 36e annexe

9^e objet : Phasing out – Parcours Interprétation Exposition – Requalification du Musée des Beaux-Arts - Lot 5 : Installation d'un système de billetterie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2006.771.222.

ADOPTÉ à l'unanimité – 37e annexe

Entrée de Madame POURBAIX : 39 présents

10^e objet : Phasing-out - Parcours Interprétation Exposition - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Approbation de l'avenant n° 5 3e/1^e E/2002.PHO.187.AB.TO

Mme MERCIER, Conseillère : Plusieurs raisons ont été évoquées pour expliquer que le délai de réalisation du Musée des Beaux-Arts a été prolongé. Je me limiterai à la dernière, celle qui invoque l'état général du bâtiment : instabilité des dalles intérieures, instabilité de la façade. Là aussi, je suis étonnée de voir qu'on ne s'en aperçoit que maintenant. Je croyais naïvement que lorsqu'on faisait une visite du Musée qu'on regardait les lieux d'une manière très très précise, on pouvait s'apercevoir qu'il y avait une instabilité dans la façade et instabilité des dalles intérieures. Ce n'est pas très clair mais est-ce que ce sont les nouvelles dalles, est-ce que c'est la nouvelle façade qui est instable, est-ce que c'était l'ancienne ?

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Non, non, c'est l'ancienne. Maintenant, Mme MERCIER je voudrais simplement vous dire c'est vraiment le propre de tous les dossiers de rénovation. Il est évident que lorsque l'on envisage des travaux de rénovation, même les auteurs de projet les plus pointus se retrouvent confrontés à des situations, je dirai, imprévisibles, cela c'est le lot de la rénovation. Je pense que même un particulier qui rénove sa maison s'attend de manière générale à pouvoir faire des travaux d'un certain montant et que selon l'investigation la plus poussée, au moment du début des travaux, viennent se greffer des problèmes qui sont des problèmes techniques et qui obligent à utiliser des solutions différentes de ce que l'on avait imaginé au départ. Et c'est malheureusement le lot même de ce type de dossier de rénovation. Des exemples notamment au niveau du Beffroi aussi, les églises, ce sont des dossiers qui sont très délicats à traiter, évidemment.

ADOpte à l'unanimité – 38e annexe

11^e objet : Phasing-out – Aménagement de la Grand-Place et des quartiers historiques et touristiques - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Approbation de l'avenant n° 3 3^e 1^e E/2002.PHO.080.082.AB.TO

ADOpte à l'unanimité – 39e annexe

12^e objet : Phasing-Out. Parcours interprétation exposition. Requalification du Musée des Beaux-Arts – lot 3A : mobilier à façon. Approbation du projet revu.
3^e 1^e E/2006.771.220.LOT 3A/TO

SOUS RESERVE

REMIS

13^e objet : CPAS. Modification budgétaire n°2 – services ordinaire et extraordinaire.
GF CPAS Tutelle

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEGAUGNIES, SPEER, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISSAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, Mme PERE, M. R. BIEFNOT.

9 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mme JUNGST, M. MERCIER, Mme MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOpte – 40e annexe

14^e objet : Fourniture et pose d'aménagement intérieur + porte bagages sur camionnette du Service Menuiserie.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3^e 3^e E/2006.136.046.00.GT

ADOPTÉ à l'unanimité – 41e annexe

15^e objet : Acquisition d'un camion double cabine avec benne basculante pour le Service des Plantations.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.

3^e 3^e E/2006.136.040.00.GT

ADOPTÉ à l'unanimité – 42e annexe

16^e objet : Travaux d'égouttage divers – Rue Salvador Allende à Villers-Saint-Ghislain.

Approbation de l'avenant n° 1 3^e 2^e E/2005.877.232.00.PD.CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 43e annexe

17^e objet : Théâtre Royal de Mons – Aménagement de la zone d'accueil.

Approbation de l'avenant n° 3, des travaux supplémentaires reconnus nécessaires et du décompte final. 3^e 1^e E/2002.SUB.772.186.AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 44e annexe

18^e objet : Bâtiments communaux (Maison de la convivialité à Jemappes)

Renouvellement des détections gaz.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

3^e 1^e E/2006.104.005.MCP

ADOPTÉ à l'unanimité – 45e annexe

19^e objet : Modification des équipements de la voirie – Raccordement d'une habitation au réseau IEH – IGH à la rue d'Enghien à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme 3^e 2^e A/8432/CDPC/3/118

ADOPTÉ à l'unanimité – 46e annexe

20^e objet : Modification des équipements de la voirie – Pose de câbles à la rue des Canonniers à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme

3^e 2^e A/8433/CDPC/3/119

ADOPTÉ à l'unanimité – 47e annexe

21^e objet : Beffroi – Phase VI – Aménagement intérieur et abords.

Maintien de l'affectation touristique. 3^e 1^e E/2005.SUB.771.140.MG

ADOPTÉ à l'unanimité – 48e annexe

22^e objet : Cimetières – Acquisition de cellules de columbariums.
 Approbation des modifications de quantités apportées au projet.
 3^e 2^e E/2006.878.285.CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 49^e annexe

23^e objet : Acquisition d'enregistreurs numériques.
 Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
 3^e 1^e E/2006.104.022

Mme BROHEE, Conseillère : En fait, par ce point, on propose d'acheter du matériel audio du même type que celui dont on dispose ici pour enregistrer les comparutions du personnel lors du Collège et qui pourrait être utilisé aussi par le service d'état civil lors d'entrevues réalisées en cas de suspicion de mariage blanc ou de complaisance. Bon, c'est un procédé quand même assez « hard » mais je voudrais surtout savoir c'est si les comparants, qu'il s'agisse d'une comparution des membres du personnel ou les personnes qui sont auditionnées par le service état civil, elles seront prévenues que la conversation sera enregistrée et que en cas de refus d'enregistrement, que cela ne sera pas considéré comme un refus de comparution.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Bien, je peux vous rassurer. Justement, le recours à ces enregistrements permet d'avoir l'ensemble des interventions des uns et des autres et faciliter la tâche du personnel du secrétariat et je peux imaginer également au niveau de l'état civil et en même temps également garantir les droits de la défense. Je peux vous dire, en tout cas, en ce qui concerne les auditions disciplinaires, (j'en ai quand même présidé une grande majorité pour vous dire) que systématiquement avant même de commencer l'audition, le Collège ou en tout cas la personne qui préside, précise toujours que cette audition fera l'objet à la fois d'un enregistrement mais également d'un procès-verbal exhaustif. Que les personnes sont invitées à signer soit personnellement, soit avec leur conseil si le cas échet, de manière justement à ce que toutes les interventions soient reprises y compris celles qu'elles voudraient ajouter. Et donc, j'imagine bien que là dedans, il ne s'agit pas non plus de nouveau d'un problème d'état policier mais au contraire de donner la possibilité aux gens de revoir un peu les interventions, le type de réponse et qu'il n'y ait pas d'interprétation sur ce qui a été dit.

Mme BROHEE, Conseillère : Et si quelqu'un refuse pour une raison qui lui est propre, qu'est-ce qui se passe ?

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Je vais dire qu'actuellement, moi en tout cas je n'ai pas connu ce genre de refus, on pourrait l'imaginer, mais, franchement, objectivement,

ce n'est pas, raisonnablement, ce n'est pas l'intérêt de quelqu'un. Nous ne l'enregistrons pas à son insu, donc, les questions, les interventions, etc, cela donne la possibilité d'avoir la photographie exacte, si vous me permettez l'expression, la photographie exacte de ce que a été l'entrevue y compris avec les interventions, les différents éléments qui sont additionnels à une comparution. Donc, vraiment, je crois que c'est l'intérêt de quelqu'un, d'autant que cet enregistrement là sert notamment à transcrire, donc cela aide notamment en matière disciplinaire, cela aide les services du Secrétaire communal à transcrire de manière tout à fait exacte ce qui a été dit. Donc, franchement, je ne verrais pas l'intérêt d'un procès-verbal plus ou moins approximatif. Comme le dit le Secrétaire communal, donc objectivement, il s'agit ici essentiellement de renouveler l'équipement. Enfin, moi, personnellement cela fait depuis 83 que je participe au Collège, depuis 83 les types d'enregistreurs ont changé avec la technologie mais j'ai toujours connu ce type d'enregistrement sans que jamais quelqu'un n'ait soulevé le problème de cet enregistrement puisque de toute façon, on demande aux personnes de signer ce procès-verbal et elles sont susceptibles de pouvoir y apporter les corrections qu'elles souhaitent.

ADOPTÉ à l'unanimité - 50e annexe

24^e objet : Curage extraordinaire des fossés.

Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché

3^e 2^e E/2006.877.272.CDP

ADOPTÉ à l'unanimité – 51e annexe

25^e objet : Ateliers Piérart – Phase III – Aménagement intérieur. Approbation du cahier spécial des charges rectifié et des conditions de sélection qualitative revues.

3^e 1^e E/2006.TRI.104.010.AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 52e annexe

26^e objet : Ateliers Piérart – 3^eme Phase.

Modification du programme triennal d'investissements 2004-2006 –

Point 1 – année 2006 – par l'ajout d'un volet « aménagement des abords ».

3^e 1^e E/2006.TRI.104.010.AS

ADOPTÉ à l'unanimité – 53e annexe

27^e objet : Information de la décision du Collège du 24.10.2006 relative à la délégation de signatures aux chefs de bureau du Service Administratif des Travaux.

3^e 1^e E/2006.Divers

ADOPTÉ à l'unanimité – 54e annexe

28^e objet : Acquisition d'un tracteur pour le Service des Plantations.
Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché
3^e 3^e E/2006.136.042.GT

ADOPTÉ à l'unanimité – 55e annexe

29e objet : Acquisition de potelets en fonte et bornes en pierre. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2006.423.083.00.SMC

ADOPTÉ à l'unanimité -56e annexe

30^e objet : Remplacement et installation de bornes dynamiques (bornes automatiques rétractables) Approbation du décompte final rectifié et des travaux supplémentaires repris dans l'avenant n° 2. 3^e 2^e E/2005.423.081.00.MC

M. HAMAIDE, Conseiller : On n'aime pas trop les potelets, les bornes dynamiques ou autres mais c'est vrai que nous avons voté le dossier dont avenant aujourd'hui.

N'empêche que si on fait le compte, on arrive maintenant pour avoir bloqué la Grand' Place par des bornes dynamiques qui servent les mois d'été, à un montant qui dépasse les 555.000 euros, ce qui veut dire 25 millions, cela me semble beaucoup. D'autant plus que la Ville est déjà bien dotée de potelets et toutes sortes d'obstacles divers qui ne sont pas particulièrement sympathiques. Alors, nous voterons le point mais nous demandons un peu de modération dans ce domaine là estimant qu'une présence humaine est mieux qu'une borne dynamique.

M. VISEUR, Conseiller : Dans les chiffres avancés par M. HAMAIDE, n'y-a-t-il pas une erreur de calculs, il dit 50.000 euros soit 25 millions ?

M. HAMAIDE, Conseiller : Non, 555.000 euros.

ADOPTÉ à l'unanimité – 57e annexe

31^e objet : Aménagements des trottoirs de diverses rues situées à Mons Travaux subsidiés - Triennal 2004/2006
Approbation du projet, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2006.TRI.421.042.00.MC

Mme BROHEE, Conseillère : Est-ce que vous pouvez me confirmer que les recommandations globales de la plate-forme des moins valides seront intégrées au cahier des charges, j'avais posé la question et vous m'aviez dit que cela serait fait mais si vous pouviez me confirmer.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Alors, tout à fait, donc je confirme et non seulement cela mais suite à notre réunion de Commission, j'ai déjà demandé que, et je pense que votre suggestion a été admise par tout le monde, il pourrait très bien y avoir un paragraphe qui systématiquement prévoit dans tous ces travaux là, le recours à la plate-forme et aux prescriptions souhaitées par la plate-forme. Je pense qu'effectivement, cela éviterait qu'à chaque fois on soit obligé de répéter cela, vous avez raison de toute façon.

Mme BROHEE, Conseillère : Je vais faire une proposition pour faire gagner du temps aux services administratifs et aussi aux membres de la plate-forme, on ne doit pas recourir systématiquement à la consultation de la plate-forme, simplement intégrer les recommandations de base, c'est le niveau zéro... et comme cela les services administratifs gagnent du temps, la plate-forme ne s'épuise pas...

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Dans le cahier spécial des charges, c'est le souhait qu'on a émis au niveau du Collège, c'est que dorénavant, dans tous ces dossiers, ces éléments là, de base, soient repris systématiquement.

ADOPTÉ à l'unanimité – 58e annexe

32^e objet : Création de voiries internes au lotissement rue Arthur Duquesnes à Saint-Symphorien dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.
Approbation de l'ouverture et du tracé des voiries 3^e 2^e A/8426. CDP.A/13/7

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Je voudrais simplement signaler que dans ce dossier, c'était une question qui était posée en Commission et donc je répète bien que initialement il était prévu un passage entre le lotissement qui vous est présenté ici et Christina Lodge. Suite à une réunion citoyenne, il avait été acquis que à la demande des riverains il n'y aurait pas de passage, les plans qui se retrouvent ici dans le dossier font encore mention d'un passage pour piétons en tout cas, mais je confirme bien et le fax de l'entreprise a bien été remis dans le dossier, il n'y aura pas de connexion entre les deux lotissements comme le souhaitait la population.

ADOPTÉ à l'unanimité – 59e annexe

33^e Objet33^e objet : Création de voiries internes au lotissement rue Arthur Duquesnes à Saint-Symphorien dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.
Approbation du projet de construction 3^e 2^e A/8426/CDPA/13/7

ADOPTÉ à l'unanimité - 60e annexe

34^e objet : Création de voirie dans le cadre de la réalisation d'un ensemble multi-résidentiel Quai des Otages à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.

Approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie. 3^e 2^e A/8428/CDPC/3/114

35^e objet : Création de voirie dans le cadre de la réalisation d'un ensemble multi-résidentiel Quai des Otages à Mons dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme.

Approbation du projet de construction. 3^e 2^e A/8428/CDPC/3/114
annexe

Mme MERCIER, Conseillère : Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais prendre le 34 et le 35 ; l'un c'est l'approbation de l'ouverture et du tracé de la voirie et l'autre c'est l'approbation du projet de construction, donc, la voirie et le projet de construction au lieu-dit Pont Canal. Je constate un abondant courrier des riverains et en particulier leurs griefs que je résume parce qu'il y en a énormément, la densité des logements dans cet ensemble qui sera multi résidentiel....

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Mme MERCIER, pardonnez-moi de vous interrompre, on parle bien des voiries ici, le dossier ne porte pas sur le projet urbanistique.

Mme MERCIER, Conseillère : non, d'accord mais il y aura quand même... je vais parler des égouts par exemple.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Vous pouvez parler des égouts mais dans le cas, ce dossier était chez mon collègue Marc DARVILLE mais ne fait pas l'objet des deux points que vous avez cités. Nous parlons de la voirie et des réclamations que nous avons pu recevoir dans le cadre de la construction des voiries, mais je vous en prie poursuivez mais simplement pour vous dire que le dossier, on ne reparle pas du dossier d'urbanisme.

Mme MERCIER, Conseillère : Bon, je continue quand même ? Alors, je reparle de leurs griefs parce qu'ils étaient mis dans le dossier, les griefs. On parlait de la densité des logements, dans cet ensemble multi résidentiel, du danger d'une circulation qui serait moins fluide, des égouts insuffisants. Ils disaient aussi qu'ils n'étaient pas d'accord d'avoir des immeubles de 4 à 5 niveaux, trop hauts par rapport à l'environnement. Alors, la réponse aux pétitions est la suivante : en conclusion les réclamations enregistrées ne sont pas de nature à modifier de façon substantielle le projet. Je ne sais pas si vous avez rencontré les riverains mais, personnellement, je trouve que les remarques des riverains sont balayées un peu vite. Parmi tous les textes de ces riverains,

je voudrais tout de même citer la phrase d'un ministre que je ne connais pas parce qu'on n'a pas donné son nom, mais qui est reprise par deux des auteurs de lettres, M. SODI et Mme CHAPEMEYER : « vous construisez aujourd'hui les paysages urbanisés de demain, soyez responsables du patrimoine des générations futures ». Et on donne comme exemple, ce qui m'a évidemment fait bien plaisir, les maisons-jardins d'Hyon qui, certes prennent plus de place mais qui préservent l'avenir. Merci M. le Président de m'avoir écouté.

M. COLLETTE, Conseiller : Je vous remercie M. le Bourgmestre. Je pense qu'effectivement, ce double dossier cause une certaine inquiétude, sinon un certain émoi dans le voisinage et c'est un petit peu frappé du fait que vous avez repris Mme MERCIER, pour lui dire Mme MERCIER on ne parle que de la voirie, mais il est vrai que la voirie n'est en discussion aujourd'hui que en raison du projet urbanistique à l'occasion de laquelle il est question de l'ouverture et du tracé de cette nouvelle voirie et on ne peut pas les dissocier. Vous savez d'ailleurs par exemple, qu'un dossier d'urbanisme pourrait faire l'objet d'un recours au Conseil d'Etat s'il n'était pas précédé d'abord par une délibération du Conseil communal qui traite de la voirie et de tous les équipements collectifs. Alors, je pense qu'il ne faut pas éluder le débat, c'est tellement rare d'en avoir sur des questions urbanistiques puisqu'il s'agit d'une compétence du Collège. Et je pense qu'on peut en avoir dans ce cas-ci parce que cette situation est exemplative et je pense et c'est un avertissement que je donne au futur Collège, puisque M. le Bourgmestre vous aurez ces compétences, je pense que le Collège doit jouer au maximum la transparence, notamment lorsqu'il est interpellé par le Conseil sur ces questions. Alors, effectivement quelles sont les préoccupations ? Préoccupations de densité, préoccupations de gabarit, préoccupations de dépassement du front arrière de voirie et préoccupations d'insuffisance de réels espaces communs. Alors, ne prenons que ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est effectivement la surcharge de véhicules qui va entraîner dans cette voirie qui est en réalité un cul-de-sac, des allées et venues fort importantes puisqu'elles seront générées par des véhicules automobiles pour la plupart je suppose, des 132 nouveaux logements qui seront créés par la société Thomas Piron. Je voudrais quand même rappeler qu'on a eu ce dossier à l'envers, pratiquement à ce Conseil communal, lors de la discussion du périmètre de la zone qui était visée par la révision du plan de secteur, demandé pour l'installation des Grands Prés. Et, à l'époque, à la demande précisément de l'asbl, je pense qu'elle s'appelle l'asbl Vie Nouvelle, d'une part et de certains habitants qui se trouvaient tout au bout du Quai des Otages et

encore le long du chemin de terre qui le prolonge, notre Conseil avait accepté, s'il s'en souvient, de retrancher du projet l'ensemble de cette périphérie des Grands Prés pour éviter les conséquences immédiates, notamment de l'expropriation qui pendait au nez des riverains. Je pense que s'il faut faire le procès de quelqu'un, ce n'est certainement pas le procès du promoteur et pas le procès de la Ville mais le procès de celui qui est en réalité à l'origine très partielle des désagréments possibles qui est le vendeur. Cette asbl Vie Nouvelle qui avait un temple, qui a des aires de jeux, qui a un centre polyvalent, qui a maintenant un home pour personnes âgées, qui après s'être opposé à être intégré ou à voir intégrer ces terrains dans un schéma urbanistique cohérent, vient proposer à la vente un espace à un promoteur, qui met ce promoteur dans une certaine difficulté. La difficulté elle tient à quoi ? Elle tient à ce que ce promoteur qui préfigure la création d'une voirie qui sera plus complète et qui permettra aux gens du quartier et notamment des deux immeubles de se rendre ou de se connecter sur le boulevard des Grands Prés, actuellement de devoir utiliser le Quai des Otages. Et donc, urbanistiquement, il est insatisfaisant de voir un propriétaire qui vend son terrain pour permettre une promotion immobilière mais sans que cette vente ne s'accompagne de la concession du passage sur son terrain à l'arrière pour permettre la connexion la plus logique avec les voies de grandes circulations qui sont celles qui desservent les Grands Prés et à proximité de l'autoroute. Alors, je pense que le Collège, sur ces questions de voirie, ne peut pas se contenter aujourd'hui de demander au Conseil d'approuver l'ouverture et le tracé d'une voirie qui est une voirie croupion, puisque ce n'est jamais qu'une ébauche de cette voirie qui doit se connecter ultérieurement au boulevard des Grands Prés, mais reprenne le dialogue avec la population d'une part et surtout avec le vendeur du terrain pour que très rapidement celui-ci concède aussi sur le terrain qui reste sa propriété, la possibilité de créer une voirie qui résoudra, à mon avis, la plus grande partie des problèmes qui sont soulevés par le voisinage. En ce qui concerne le problème du gabarit, on est dans l'urbanistique maintenant, effectivement, c'est le gabarit d'un immeuble des Grands Prés, c'est-à-dire on a repris, le promoteur a repris les contraintes urbanistiques des Grands Prés puisque on est en bordure de ceux-ci, on est bien loin de l'énorme bâtiment qui se trouve en face et qui est la Résidence des Comtes de Hainaut et on est dans une logique compte tenu de l'ouverture du paysage à cet endroit puisqu'on est sur les quais de la Haine, on est manifestement conforme à une zone de première couronne dans laquelle s'inscrit cette construction et qui n'est pas à confondre avec une zone de cités jardins que l'on construit en deuxième ou troisième couronne. Voilà les réflexions que

nous voulions faire. Je vais dire, il n'y a pas d'objection à priori mais je pense qu'il faut très rapidement permettre l'urbanisation complète de cette voirie vers l'arrière et ne pas voter une espèce de simple entonnoir qui n'aboutit à rien s'il n'est pas suivi assez rapidement d'effet. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre en titre : M. le Président, après avoir entendu notre collègue M. COLLETTE, je pense qu'il faut retenir un certain nombre d'éléments. Le premier et je pense pouvoir interpréter ses propos, c'est clair que chaque demande de construction dans des domaines constructibles, crée des difficultés et que nous, notre responsabilité, c'est de mesurer la pertinence des contestations et si elles sont pertinentes bien sûr, d'y donner une suite favorable mais nous avons aussi à respecter l'intérêt général et on sait que si tout le monde s'oppose et c'est souvent le cas, à ce que près de chez soi alors qu'il y a un terrain avec une dimension à bâtir, dès qu'on dit il y a un projet de construction, il y a une difficulté. Mais si on refuse tout, on ne peut pas demain dire que la Ville de Mons reste avec ses 92.000 habitants, qu'il n'y a pas de projet d'extension. Donc, nous avons une première responsabilité, mais c'est non seulement la responsabilité légale de respecter les règlements communaux d'urbanisme, c'est aussi de respecter les intérêts des uns et des autres, les intérêts des citoyens, les intérêts d'éventuels promoteurs. Et je pense que dans les propos de M. COLLETTE, j'ai un peu pu comprendre qu'il partageait en partie ce point de vue. Mais, j'ai été aussi sensible au fait qu'il suggère un aménagement plus étudié, plus global avec cette desserte arrière et avec cette volonté à la fois d'avoir l'espace de dégagement et aussi d'y voir clair sur une zone un peu plus étendue. Je me demande, M. le Président, si le Collège ne pourrait pas organiser une rencontre avec les chefs de groupe, c'est un projet qui est un projet d'une certaine importance, donc je ne pense pas qu'il faille, il n'y a pas de caractère politique, de politique politicienne, je pense qu'il faut trouver l'aménagement qui soit un aménagement le plus convenable possible, qui tient compte des points de vue des uns et des autres, notamment bien entendu des riverains mais qu'on puisse le faire en toute transparence, on inviterait les services de l'urbanisme, Mme Rouhart et son service, on demanderait aux chefs de groupe de rejoindre peut-être le Collège et de partager durant une heure de débat sur le sujet pour que cela puisse se faire et revenir au Conseil communal dans la transparence absolue et qu'il n'y ait pas du tout un sentiment de frustration ou bien que certains voudraient faire ceci ou cela. Je pense qu'il faut trouver à cet endroit, le meilleur aménagement qui soit, le plus approprié possible dans une discussion la plus transparente possible. Voilà un peu la suggestion. Donc, on pourrait

très bien remettre le point aujourd'hui, organiser cette rencontre avec les chefs de groupe et puis nous fixer une position au Conseil communal après débat.

M. VISEUR, Conseiller : La suggestion de M ; DI RUPO nous y souscrivons mais en y ajoutant peut-être quelque chose, c'est que cette réunion Collège-Chefs de groupe ou en tout cas, délégué de chacun des groupes, puisse entendre un délégué des riverains aussi, cela me paraît intéressant d'entendre les points de vue avant d'en débattre, peut-être aussi entendre éventuellement le promoteur pour se faire une idée correcte, qu'il y ait une audition des points de vue.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : M. DARVILLE veut ajouter un commentaire.

M. DARVILLE, Echevin : Oui, donc préciser que lorsque nous avons reçu le promoteur la première fois, le projet était beaucoup plus important. Nous avons revu trois fois à la baisse l'importance de ce projet et nous avons organisé des réunions avec les services de l'urbanisme mais aussi avec la Région Wallonne puisque nous voulions effectivement voir l'ensemble de l'aménagement de toute la zone. Donc, les voiries et l'implantation des bâtiments ont été pensées avec la Région Wallonne pour prévoir une extension future de toute la zone, premièrement. Deuxièmement, il faut savoir que suite à toutes nos discussions et à la diminution de la volumétrie, la construction actuelle est en tous points en concordance avec le RCU, donc il n'y a pas de dérogation, cette construction suit impeccablement le règlement communal d'urbanisme.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Merci infiniment. Bien, moi je pense qu'à la suggestion d'Elio DI RUPO, rejointe en tout cas, par le groupe Ecolo, il n'y a pas d'ailleurs d'urgence à ce que ce dossier passe, mon explication Mme MERCIER était simplement de vous dire on parlait évidemment de la voirie et certaines remarques qui sont dans ce dossier, portent sur l'urbanisme, il est évident que les responsables du Service des Travaux eux n'ont pas à se préoccuper dans les réclamations de ces éléments-là. Mais tenant compte du fait que ce dossier fait débat, il n'y a pas de difficultés et en y ajoutant la suggestion de M. VISEUR de reporter ces deux points, le 34 et le 35, et d'organiser cette fameuse réunion en y adjoignant peut-être l'un ou l'autre représentant des riverains pour que les choses se fassent aussi dans toute la transparence.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui, je reprends donc par rapport à ce que je disais tout à l'heure, c'est vrai que puisque le dossier nous donnait même des plans des constructions futures, il était entendu qu'on pouvait réellement en parler. Mais enfin je ne reviens pas là-dessus mais je pense qu'il faut pouvoir donner, comme M. VISEUR

vient de le proposer, la parole à quelques représentants pas seulement à un représentant parce que nous avons reçu quand même du courrier, ils se sont bien démenés tous et je crois qu'on ne peut pas les laisser sans réponse. Enfin, vous leur en avez peut-être donné de votre côté mais je pense que c'est important que les gens puissent parler en connaissance de cause, qu'ils comprennent vos arguments, on a tellement parlé de démocratie de ces temps ci que cela me paraît tout à fait évident.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Merci infiniment. Il est bien entendu que lorsque je signalais la présence d'un représentant, c'est évidemment pour des raisons d'organisation pratique bien entendu et je pense qu'au cours de la mandature qui s'achève ici, le nombre de réunions citoyennes qui ont eu lieu avec décisions à l'appui, ne se comptent plus donc il n'est pas question, évidemment, de prendre en otage un riverain qui serait par ailleurs le plus conciliant vis-à-vis du Collège, non on prendra l'avis des riverains qui s'y opposent pour les entendre. Peut-être bien qu'il est peut-être un peu difficile d'associer à cette réunion de travail un nombre considérable de riverains s'ils sont aussi nombreux, mais des représentants, un petit comité, de manière à rendre et manager, si je puis dire, la réunion de manière positive. Donc, je propose que ces deux points là soient remis et qu'ils reviennent après cette fameuse réunion.

REMIS

36° objet : Requalification du Musée des Beaux-Arts – Acquisition de spots.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.

3° 1° E/2007.SUB.771.200.TO

REMIS

37° Objet : Amélioration, égouttage et éclairage public de la rue Bruyère de Jurbise à Maisières – Travaux subsidiés – Triennal 2004-2006
Approbation du projet, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation du marché. 3° 2° E/2006.TRI.877.MC

ADOPTÉ à l'unanimité – 61e annexe

38° objet : Vérification de l'encaisse au 30.9.2006 du Receveur communal.
Gestion f. BO/CP/PQ

ADOPTÉ à l'unanimité – 62e annexe

39° objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège échevinal en septembre, octobre et jusqu'au 15 novembre 2006 pour l'administration centrale. Gestion f. EXTR/CD0122

ADOPTÉ à l'unanimité – 63e annexe

40^e objet : Deuxième amendement au budget de l'exercice 2006. Gestion f. MB2/2006

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Est-ce que l'Echevin souhaite dire quelques mots d'abord ? Alors, M. HAMAIDE, ok, vous avez la parole.

M. HAMAIDE, Conseiller : Sur la modification budgétaire elle-même, il n'y a pas de grande remarque puisque j'ai ici sous les yeux le commentaire des réviseurs Joiris et Rousseau qui trouvent que cela n'est pas mal, n'empêche que j'observe à éplucher les documents, que la téléphonie fait un bond en avant en quelque sorte près de 20% entre la prévision initiale et la modification proposée puisque par exemple pour les services généraux, on passe de 280.000 euros à 330.000. Mais ceci se retrouve et peut-être davantage encore en pourcentages dans les établissements d'enseignement. Or, que je sache, les tarifs n'ont pas augmentés depuis l'élaboration du budget alors ma question est de savoir comment expliquer cette majoration considérable, est-ce qu'il n'y a pas une modération à surveiller du côté de l'usage des téléphones et GSM.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Merci infiniment. Pas d'autres interventions sur ce point ? M. VISEUR.

M. VISEUR, Conseiller : J'ai juste un tout petit mot parce que c'est une modification surtout technique. Ce que je voudrais dire c'est que dans cette modification, il n'y a rien qui laisse supposer que l'on va essayer de faire des économies d'énergie, c'est un point sur lequel je reviens souvent, tout comme le téléphone, l'énergie n'a plus augmenté depuis plus de 6 mois et donc, c'est quelque chose qui est de nouveau absent. De toute façon, nous avons prévu de nous abstenir par simple logique puisque ce budget nous ne l'avons pas voté, nous n'allons pas voter l'amendement budgétaire donc nous allons nous abstenir.

M. MILLER, Echevin : Oui, merci M. le Bourgmestre. Je vais quand même donner quelques éléments d'information par rapport à cette note du réviseur, je ne vais pas la reprendre dans le détail, simplement signaler que le réviseur qui surveille le budget de la Ville de Mons constate que le résultat à l'exercice propre de cette deuxième modification respecte toujours le strict équilibre et permet une dotation complémentaire nette aux provisions de 1.347.949 euros, ce qui n'est pas négligeable compte tenu des années qui vont souffrir, que nous allons entamer et pour lesquelles il faudra prendre des mesures. Donc, un point intéressant, le budget est présenté à l'exercice propre en strict équilibre, nous poursuivons le travail de constitution de provisions. Autre élément également intéressant, une diminution de dépenses de dettes qui n'est pas négligeable,

1.751.000 euros, c'est un nettoyage que nous continuons de faire. Nous poursuivons l'assainissement des irrécouvrables et enfin, il y a l'inscription du solde de l'aide Tonus 2004 pour 2.583.933 euros. Donc, il est vrai, chers collègues, que cette deuxième modification budgétaire est assez technique mais enfin, je dirai qu'elle est techniquement positive ou positive techniquement. Donc, c'est quand même une étape intéressante. Alors, par rapport à la téléphonie, notre collègue M. HAMAIDE a raison de le pointer, ce poste continue à augmenter, c'est un sujet très très difficile. Donc, nous avons, au niveau du Collège, pris des dispositions, nous avons déjà mis en place un système de contrôle par notre Administration de l'utilisation des GSM par les fonctionnaires, etc, etc, je dirai que l'objectif n'est pas encore atteint mais nous poursuivons nos efforts, le poste téléphonie explose pratiquement partout, dans toutes les communes et villes, toutes les administrations et donc, c'est un phénomène de société et nous essayons vraiment de le maîtriser. Quant aux dépenses énergétiques, là aussi, mais peut être pourrions nous également un jour avoir un débat peut-être un peu plus large sur les moyens, les techniques, les procédés, que nous pourrions retenir pour renforcer les économies en ce domaine. Je crois qu'en se mettant tous autour d'une table, il doit y avoir plus d'idées qui viendront renforcer la discussion. Donc, voilà, une modification budgétaire technique mais quand même extrêmement positive pour notre Ville.

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Merci infiniment.

L'Assemblée passe au vote (service ordinaire) qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEGAUGNIES, SPEER, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISSAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, Mme PERE, M. R. BIEFNOT.

9 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mme JUNGST, M. MERCIER, Mme MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTÉ – 64^e annexe

L'Assemblée passe au vote (service extraordinaire) qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. DI RUPO, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. SAKAS, ALLART, Mmes GUEPIN, OUALI, MM. DEGAUGNIES, SPEER, MARTIN, Mme NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, M. MANDERLIER, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, Mmes ISSAC, COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, Mme PERE, M. R. BIEFNOT.

9 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mme JUNGST, M. MERCIER, Mme MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 65^e annexe

41^e objet : Fabrique d'Église Sainte-Elisabeth à Mons. Modification budgétaire n° 2 – exercice 2005. GF 79005/2005

ADOPTE à l'unanimité – 66^e annexe

42^e objet : Fabrique d'Église Saint-Martin à Maisières. Modification budgétaire n° 2 – exercice 2005. GF 79021/2005

ADOPTE à l'unanimité – 67^e annexe

43^e objet : Fabrique d'Église Notre-Dame de Messines à Mons. Modification budgétaire n°1 – exercice 2006. GF 79001/2006

ADOPTE à l'unanimité – 68^e annexe

44^e objet : Fabrique d'Église Sainte-Waudru à Mons. Modification budgétaire n° 1 – exercice 2006. GF 79002/2006

ADOPTE à l'unanimité – 69^e annexe

45^e objet : Fabrique d'Église Saint-Nicolas en Havré à Mons. Modification budgétaire n° 1 – exercice 2006. GF 79003/2006

ADOPTE à l'unanimité – 70^e annexe

46^e objet : Fabrique d'Église Saint-Martin à Obourg. Modification budgétaire n° 1 – exercice 2006. GF 79010/2006

ADOPTE à l'unanimité – 71^e annexe

47^e objet : Fabrique d'Église Saint-Martin à Ghlin. Modification budgétaire n° 2 – exercice 2006. GF 79013/2006

ADOPTÉ à l'unanimité -72e annexe

48^e objet : Fabrique d'Église Saint-Martin à Harveng. Modification budgétaire n° 1 – exercice 2006. GF 79016/2006

ADOPTÉ à l'unanimité – 73e annexe

49^e objet : Fabrique d'Église Saint-Léger à Havré. Modification budgétaire n° 1 – exercice 2006. GF 79018/2006

ADOPTÉ à l'unanimité – 74e annexe

50^e objet : Fabrique d'Église Saint-Martin à Maisières. Modification budgétaire n° 1 – exercice 2006. GF 79021/2006

ADOPTÉ à l'unanimité – 75e annexe

51^e objet : Synode de l'Église Protestante Unie de Belgique à Jemappes.
Modification budgétaire n° 1 – exercice 2006 GF 79027/2006

ADOPTÉ à l'unanimité – 76e annexe

52^e objet : SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE A
GHLIN

a) Compte général des recettes et des dépenses de l'exercice 2001. GF 79014/2001

ADOPTÉ à l'unanimité – 77e annexe

b) Compte général des recettes et des dépenses – exercice 2002. GF 79014/2002

ADOPTÉ à l'unanimité – 78e annexe

c) Budget général des recettes et des dépenses – exercice 2003. GF 79014/2003

ADOPTÉ à l'unanimité – 79e annexe

d) Compte général des recettes et des dépenses – exercice 2003. GF 79014/2003

ADOPTÉ à l'unanimité – 80e annexe

e) Budget général des recettes et des dépenses – exercice 2004. GF 79014/2004

ADOPTÉ à l'unanimité – 81e annexe

f) Compte général des recettes et des dépenses – exercice 2004. GF 79014/2004

ADOPTÉ à l'unanimité – 82e annexe

g) Budget général des recettes et des dépenses – exercice 2005. GF 79014/2005

ADOPTÉ à l'unanimité – 83e annexe

h) Compte général des recettes et des dépenses – exercice 2005. GF 79014/2005

ADOPTÉ à l'unanimité – 84e annexe

i) Budget général des recettes et des dépenses – exercice 2006. GF 79014/2006

ADOPTÉ à l'unanimité – 85e annexe

53^e objet : Règlements fiscaux. Taxation d'office – Modification. GF

REMIS

54^e objet : Convention relative au financement des charges de fonctionnement des infrastructures du RAEC. RF

ADOPTÉ à l'unanimité – 86e annexe

55^e objet : Convention relative au financement des charges de fonctionnement des infrastructures de l'Union Mons-Hainaut RF

ADOPTÉ à l'unanimité – 87e annexe

56^e objet : Écoles primaires et maternelles communales.

a) Réorganisation des écoles communales fondamentales de la Ville de Mons au 30.09.06 8^e 1^e 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 88e annexe

b) Création de classes maternelles au 1.10.2006 8e/1^e 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 89e annexe

c) Suppression de classes maternelles au 1.10.2006. 8e/1^e 64

ADOPTÉ à l'unanimité – 90e annexe

57^e objet : Aliénation de l'emplacement de stationnement n° 55 dans le parking couvert Rachot à Mons. Cellule foncière RF/MV

ADOPTÉ à l'unanimité - 91e annexe

58^e objet : Aliénation d'une quotité de terrain correspondant à l'appartement n° A.2.3. à construire sur la parcelle communale sise à Mons, rue des Sars. Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 92e annexe

59^e objet : Bail emphytéotique relatif aux infrastructures du RAEC Mons. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 93e annexe

60^e objet : Bail emphytéotique relatif aux infrastructures de l'Union Mons-Hainaut. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 94e annexe

Entrée de Mme THYSBAERT : 40 présents

M. R. BIEFNOT, Bourgmestre ff : Nous arrivons maintenant aux interpellations.

Nous avons d'abord une interpellation de Mme BROHEE relative aux antennes GSM.

Mme BROHEE, Conseillère : Oui, merci. En fait, dans le quartier du Beffroi, la Ville s'est opposée, en date du Collège du 30 octobre, à l'installation de 10 antennes GSM sur le toit des anciennes Galeries Anspach, donc 72, rue de la Chaussée et a décidé d'introduire un recours contre la décision d'octroi du permis auprès du Ministre ANTOINE. Le Ministre dispose de deux mois pour remettre un avis. La position de la Ville est basée sur la proximité des habitations, l'aspect inesthétique et l'avis négatif des habitants. De plus, dans ce même quartier, il existe un litige relatif à des antennes implantées sans aucun permis depuis 1998 au 42 rue de la Chaussée, donc dans le même quartier. En 2000, à la demande du Collège un PV d'infraction avait été dressé, ce PV exigeait le démontage des installations. De recours en report en passant par les divers avis, le permis relatif à la régularisation de cette situation est refusé en juillet 2005. Ce permis de régularisation portait sur le remplacement des antennes existantes par un mat de plus de 6 m, 3 antennes GSM, une antenne radio et une antenne multi directionnelle. Ce permis de transformer les antennes en d'autres a été refusé. Ce refus a été communiqué à un citoyen, mais 6 mois plus tard, donc en décembre 2005. En novembre 2006, soit 6 mois après le refus du permis, les antennes sont toujours là. Globalement, par rapport à la santé, le lien entre l'exposition à des antennes relais et l'augmentation du risque de cancer est établi. Des études indépendantes qui ont été traduites récemment commencent à circuler et l'information est ainsi diffusée beaucoup plus largement. La

presse s'en est d'ailleurs fait l'écho, de façon assez large. Les symptômes ressentis qui s'installent de façon assez pernicieuse par des riverains sont multiples : sommeil perturbé, nervosité intérieure, sifflement des oreilles, irritabilité, la liste est longue et à ce sujet on peut consulter le site www.001.be.cx. Le professeur André Van der Vorst de l'UCL, par ailleurs membre des Conseils de santé en Belgique et aux Pays-Bas prend une position très claire à ce sujet : « Je trouve que l'on manque de beaucoup de prudence. Certaines études témoignent clairement de ce que le risque actuel paraît plus élevé que ce que l'on a imaginé il y a 5 ans », repris dans le Soir du 3 octobre 2006. Les dispositions légales telles qu'elles existent actuellement permettent aux communes qui le désirent, d'encadrer davantage l'implantation d'antennes GSM situées sur leur territoire. L'encadrement des rayonnements électromagnétiques des antennes de téléphonie mobile est actuellement assuré par l'arrêté royal du 10 août 2005 qui est entré en vigueur le 22 septembre 2005, référence sur le site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Je dirai que je ne l'ai pas inventé. Les communes peuvent donc user de leur pouvoir de police administrative et ce, dans la complète légalité. Une ordonnance de police administrative relative à l'exploitation d'antennes GSM, justifiée par des motifs de sécurité ou de santé publique et qui complète les normes techniques d'implantation et d'exploitation peut donc être prise. Cette ordonnance peut ainsi compléter le régime actuel d'une procédure d'autorisation. Idéalement, une telle ordonnance reprend un mécanisme de sanctions pénales ou administratives en cas de non respect. Différentes communes ont déjà pris de telles ordonnances et elles les appliquent. En fait, mon interpellation porte donc sur trois points. Pour le dossier des 10 antennes GSM, c'est-à-dire du 72 de la rue de la Chaussée, pouvez-vous nous confirmer qu'en cas d'avis positif du Ministre qui devrait être rendu dans les 2 mois, la Ville soutiendra activement le comité des riverains dans l'introduction d'un recours contre cette décision ? Pour le dossier du 42 de la rue de la Chaussée, les antennes de 1998, pouvez-vous nous informer des raisons de la stagnation de ce dossier alors que les décisions de refus sont prises depuis juillet 2005 ? Pourquoi la Ville a-t-elle attendu octobre 2006 pour inviter son avocat à poursuivre ce dossier ? Est-ce que la Ville s'engage à assurer un suivi plus serré de son évolution et à en informer les riverains dans les délais raisonnables ? Mais d'une manière beaucoup plus globale, pour les dossiers relatifs aux implantations d'antennes, le critère de préservation de la santé et de la qualité de vie des montois ne devrait-il pas être le premier critère d'octroi ? Dans cette perspective, la Ville de Mons envisage-t-elle de prendre une ordonnance de police

administrative d'application sur tout son territoire ? Cette ordonnance instituerait une procédure d'autorisation complémentaire, elle reprendrait la valeur limite d'émission telle que définie dans les études scientifiques indépendantes couramment 3 volt/m, et l'interdiction d'implantation dans un rayon inférieur à 300m des habitations et des établissements scolaires. Cette ordonnance de police ne remettrait nullement en cause l'existence du GSM mais oblige les opérateurs à adapter leur réseau en tenant compte de la santé des citoyens. Lors du Conseil communal précédant, vous avez voté pour une ordonnance de police qui régleme la consommation d'alcool dans le centre historique de Mons pour préserver le bien et le calme effectivement dans le centre historique. Alors, si une ordonnance telle que je le propose maintenant ne devait pas être prise, dont l'objectif serait de préserver la qualité de vie et la santé de l'ensemble des montois ne devait pas être prise, j'aimerais savoir pourquoi.

M. DARVILLE, Echevin : Tout d'abord, je souhaite remercier Mme la Conseillère Huguette BROHEE de son intervention sur la problématique des antennes GSM. A l'instar de son interpellation, je lui répondrai donc en trois points. Le premier. Le permis d'urbanisme de la rue de la Chaussée, 72, l'ancien bâtiment Marca, bien que le Collège ait remis un avis défavorable sur cette demande de permis, le fonctionnaire délégué a, de son côté, délivré le permis sollicité par l'opérateur de téléphonie mobile Base. Dès lors, le Collège a introduit un recours auprès du Gouvernement Wallon le 31 octobre dernier en mettant en évidence les motifs suivants : la proximité des habitations car celles de la rue de la Poterie sont sises plus hautes ; l'aspect inesthétique du projet avec un emballage dans une cheminée en polycarbonate ; le nombre de plaintes des riverains, 13 plaintes enregistrées lors de l'enquête publique qui s'est tenue du 30.6 au 14.7. Dans les 75 jours à dater de la réception de notre recours, le Gouvernement Wallon doit notifier sa décision au demandeur, au Collège et au fonctionnaire délégué. A défaut, le demandeur peut adresser un rappel au Gouvernement car le recours est suspensif de la décision prise initialement. Dès réception de ce rappel par le Gouvernement Wallon, celui-ci a encore 30 jours pour envoyer sa décision et si tel n'est pas le cas, la décision dont recours est alors confirmée, en l'occurrence ici, la confirmation de l'octroi du permis de l'opérateur Base. Que peut alors encore faire le Collège pour aller à l'encontre de cette décision finale ? Elle possède un délai de 60 jours à dater de la notification de la décision du Ministre Wallon pour introduire une requête en annulation au Conseil d'Etat et après avoir examiné au niveau juridique les chances de succès de ce recours, c'est votre Assemblée qui donnera l'autorisation d'ester en justice. Mais, dans

l'état actuel des choses, il me semble préférable d'attendre la décision finale du Ministre et d'en examiner le libellé avant d'envisager quoi que ce soit. Deuxièmement. Le litige relatif à l'implantation sans permis d'antennes GSM au 42, rue de la Chaussée. Une action en cessation visant à demander l'enlèvement des antennes implantées sans permis est pendante devant le Président du Tribunal de 1^{ère} Instance à Mons. Toutefois, cette affaire a été remise sine die dans l'attente de la décision finale sur le dossier de régularisation introduite par la société Base auprès du ministre compétent en matière d'urbanisme à l'encontre du permis de refus délivré par le fonctionnaire délégué. Cette demande de permis d'urbanisme portait tant sur la régularisation de l'antenne haubannée appartenant à Média Invest que sur l'antenne GSM de la société Base. Dès le 21 mars 2005, lors d'une intervention de Mme la Conseillère BROHEE sur ce dossier, j'avais signalé que dans le cadre de cette procédure, les représentants de la Ville avaient confirmé pendant l'audience du 1^{er} octobre 2004 la position adoptée déjà en 2000 par le Collège lorsqu'un PV d'infraction avait été dressé, à savoir le démontage des installations exigé. En outre, il avait été exposé à la Commission de recours que le Collège estimait la situation non régularisable à ses yeux et demandait dès lors la confirmation du refus du permis d'urbanisme. Depuis, le Ministre a bien évidemment statué, il a décidé le 20 juillet 2005 de refuser le permis d'urbanisme et a notifié sa décision tant au demandeur qu'au Collège et au fonctionnaire délégué. Dès sa réception, nous avons transmis une copie au Conseil de la Ville afin qu'il prenne toutes les dispositions pour faire refixer ce dossier devant le tribunal. Malgré nos rappels des 31 janvier 2006 et 17 octobre dernier, nous sommes toujours en attente de la date de l'audience et dès que nous la connaissons, nous ne manquerons pas de vous la communiquer. Troisième point, l'ordonnance de police administrative. Les demandes d'implantation d'antennes et de pylônes se font par le biais de permis d'urbanisme. Dans le cadre de la téléphonie mobile, les permis sont octroyés par le fonctionnaire délégué de la Région Wallonne et le Collège est simplement consulté pendant la procédure. Il arrive dès lors que des permis soient octroyés bien que le Collège avait rendu un avis défavorable. Il peut aussi arriver parfois que des conditions proposées par le Collège ne soient finalement pas imposées par la Région Wallonne. Dans ce type de dossiers, la demande de permis est basée sur le plan urbanistique. Ce qui représente une difficulté et le Ministre Antoine, saisi de nombreux recours introduits par différents opérateurs, va d'ailleurs dans ce sens et précise, je le cite : « ma compétence, dit-il, est paysagère », mais ne concerne en aucun cas la santé, or les réclamations concernent

rarement les considérations urbanistiques et je ne peux dès lors pas régler des problèmes de santé à travers l'urbanisme. »

Néanmoins, l'union des Villes et Communes qui a étudié la question en détail et je cite leur texte : « Pour autant qu'elle soit justifiée, pour des motifs de sécurité ou de santé publique, une commune pourrait adopter en vertu de son pouvoir de Police administrative générale une Ordonnance de Police relative à l'exploitation d'antennes GSM qui compléterait les normes techniques établies par le gouvernement fédéral ». Ainsi cette Ordonnance compléterait ce régime fédéral d'une procédure d'autorisation qui serait accompagnée d'un mécanisme de sanction pénale ou administrative, en ce cas, en cas de non-respect de l'obligation d'autorisation préalable. L'adoption d'une telle ordonnance permettrait à la commune de contrôler préventivement le respect des normes fédérales sans tomber sous le coup d'une illégalité des normes adoptées à l'échelon local puisque cette Ordonnance n'aurait pour effet que de compléter le régime prévu par l'Arrêté Royal tout en ne le contredisant en rien. Au vu de ces éléments et compte tenu de ces informations, analyses ou rapports qui se multiplient dans toutes les directions une réflexion s'impose. Et pour nourrir cette réflexion on pourrait imaginer la création d'un groupe de travail qui serait chargé dans un premier temps d'établir un constat : législation en vigueur, problèmes concrets, relevé, les outils disponibles, les moyens mis en place par d'autres communes, les attentes des citoyens, les besoins des opérateurs.

Et dans un deuxième temps, pourquoi ne pas établir une Ordonnance de Police ou tout autre moyen d'action utile en la matière.

Quant à la composition d'un tel groupe de travail, il serait attentivement étudié de façon à ce que chaque domaine soit représenté.

Excusez-moi si j'ai été trop long, mais je me devais de vous fournir un maximum d'informations.

M. BIEFNOT Richard, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Madame BROHEE.

Mme BROHEE, conseillère : Oui effectivement la réponse est très longue.

Donc en ce qui concerne le dossier du 72, l'action est en cours, la Ville a fait ce qu'elle a pu, donc vous pouvez quand même confirmer ou en tout cas le Collège peut-il s'engager à informer, puisque c'est lui qui va ultérieurement recevoir l'avis du Ministre

dans les deux mois ? Est-ce qu'il peut s'engager à informer les riverains de façon rapide ?

Ca c'est la première question.

Par rapport au 42, relancez encore votre avocat, je ne sais pas !...

Que ce démontage soit encore pendant, ça me laisse pendue, effectivement.

Et par rapport à la création d'un groupe de travail, ce qui m'inquiète un peu c'est le premier temps et suivi du deuxième temps.

C'est-à-dire que si entre le premier temps et le deuxième temps il y a 5 ans, ça risque d'être un peu long ! Il existe déjà des Ordonnances de Police qui ont été prises, qui sont appliquées : le Service Juridique peut très bien s'informer et de façon préventive utiliser les modèles de ce qui a déjà été fait comme Ordonnances de Police, voir auprès de l'Union des villes et Communes de Wallonie pour que cette ordonnance ne soit pas prise dans un délai vraiment trop long ?

Mais manifestement, il y a une certaine urgence, il n'est pas question de dramatiser.

Mais on sait maintenant qu'il y a des conséquences directes. Dans le principe de précaution, prendre l'Ordonnance de Police, on dispose déjà de textes qui ont été votés par d'autres communes, par d'autres villes, on peut très bien adopter de façon préventive une telle Ordonnance quitte à l'affiner après et effectivement par l'encadrement avec un groupe de travail où serait associées toutes personnes compétentes en la matière.

M. BIEFNOT Richard, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Monsieur DARVILLE.

M DARVILLE, Echevin : En ce qui concerne l'affichage, il est obligatoire dès qu'il y a un recours on doit notifier publiquement la décision du Ministre, donc là soyez assurée que cela se fera automatiquement.

En ce qui concerne la proposition d'une Ordonnance de Police, si vous n'avez pas été distraite vous aurez remarqué que j'ai parlé au conditionnel parce que cela va s'appliquer, c'est une proposition que je faisais pour le prochain Collège et pour le prochain Conseil Communal et je ne peux en rien m'engager pour le prochain Collège et Conseil.

Mme BROHEE, Conseillère : Comme me disait le chef de groupe : « c'est les mêmes ! » Les Conseillers ECOLO qui siégeront, seront attentifs à la question.

M BIEFNOT Richard, Bourgmestre ff : Voilà, c'est effectivement ce que nous devons nous dire puisque effectivement les Ordonnances de Police sont de la compétence du Conseil. Et le prochain Conseil aura à être très attentif.

Deuxième interpellation qui est celle de Monsieur Jean-Pierre VISEUR, à propos des placements des affiches électorales et des endroits non autorisés.

M. VISEUR, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre.

Au cours de la récente campagne des candidats ont posé des affiches électorales à des endroits non autorisés soit par la réglementation du MET (Ministère de l'équipement et des travaux) soit par la réglementation communale. Alors ces panneaux en infraction ont été enlevés par les services de la Région wallonne ou par ceux de la Ville selon le type de voirie, mais dans la mesure où il s'agit de travaux qui ont un coût pour les pouvoirs publics ils doivent être facturés au contrevenant.

Alors récemment le MET a communiqué à la presse les chiffres concernant ces amendes, et les questions que je pose au Collège c'est de savoir si la Ville de Mons a facturé les coûts de l'enlèvement des panneaux aux candidats en infraction au règlement communal ? Est-ce qu'elle a infligé des amendes administratives ?

Et dans l'affirmative, le Collège peut-il rendre public ces chiffres comme l'a fait la Région wallonne ?

M BIEFNOT Richard, Bourgmestre ff : Bien Monsieur le Conseiller merci pour votre interpellation.

Je voudrais vous répondre un peu ce que me donnent les services, c'est-à-dire que les services de la propreté publique ont procédé après les élections, en donnant une période au candidat qui était en infraction pour pouvoir enlever les panneaux, ont enlevé ces panneaux qui étaient placés à des endroits non autorisés.

Alors force est de constater aujourd'hui que ça paraît à la fois beaucoup mais à la fois peu aussi, vu le nombre de liste qui ont été en présence sur notre territoire et le nombre de candidats que comprenait chaque liste, au total ce sont seulement, je dirais seulement 72 panneaux tous partis et tous candidats confondu qui ont été enlevés le long des voiries communales. Alors il y a un rapport qui a été demandé au service afin que le Collège puisse se prononcer sur les suites à réserver à ces enlèvements, en récupération ou non des frais encourus par l'Administration, je voudrais simplement vous signaler que vous avez parlé des amendes administratives mais les amendes administratives ne s'appliquent pas dans ce cas ci, puisque ne s'appliquent pas à l'affichage électoral placé aux endroits déterminé par le Collège. Par contre comme l'a fait le MET, la Ville pourrait facturer au contrevenant les frais liés aux prestations du personnel pour l'enlèvement de ces affiches. Mais à ce stade je ne peux pas vous donner, à part le nombre de panneaux au total qui ont été retirés par les services techniques, je ne peux

pas vous dire, je ne peux pas vous parler de la position du Collège puisque nous attendons du service le rapport définitif sur cet affichage dit : « sauvage »

M. VISEUR, Conseiller : A ma connaissance, je plaide pour ce que nous n'ayons mis aucun de ces panneaux, je prétends qu'il n'y en a aucun que vous aviez dû enlever. Alors quand au fait de n'avoir pas facturé les frais actuellement à mon avis c'est trop tard parce que les candidats auraient dû les déclarer dans leur dépenses électorales qui devaient être rentrées un mois après les élections et donc je crois que cela aurait dû être fait dans le mois qui suivait les élections et probablement qu'il n'y avait pas de volonté de facturer, ce que je suppose.

M BIEFNOT Richard, Bourgmestre ff : Monsieur le Conseiller juste quelques instants, juste pour vous dire, (je l'ai signalé je pense), et même si certains citoyens ou certains journalistes ont relevé cet affichage sauvage qui s'est fait sur des rues appartenant au MET, force est de constater que cette année-ci en tout cas, lors de ces élections-ci, je pense que la volonté c'est fait sentir ce qui explique sans doute le nombre de panneaux relativement modestes. Faut-il encore considérer comme dans un dossier comme celui là, la récupération des frais pour 72 panneaux. Je veux bien vous croire, peut être n'y a-t-il pas de candidat de votre groupe politique. Je dis tous candidats et tous partis confondus parce que je n'en ai pas le détail aujourd'hui mais il y avait quand même pas mal de liste présentes et 72 panneaux représentent sans doute un travail, la récupération doit être mesurée aussi au prix que doit consentir la Ville de Mons pour traiter un dossier de récupération avec vous le savez les difficultés que cela peut comporter. Sans préjuger de l'avis du Collège, je peux vous dire qu'effectivement actuellement nous n'avons pas pressé le pas dans ce dossier là, considérant que petit à petit cette volonté de respecter notre environnement se faisait jour, même parmi les candidats les plus indisciplinés.

M VISEUR, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre ce n'est pas une question de chiffre et de montant, c'est surtout une question de principe. Lorsqu'un citoyen laisse traîner ses ordures et qu'on envoie un agent communal les enlever, on lui facture à juste titre. Lorsqu'il y a un TAG sur un bâtiment public on le nettoie par la Ville on lui envoie la facture à juste titre. Je voudrais que le principe de dire qu'il n'y aura pas de deux poids deux mesures parce que ce sont des élections ou parce que ce sont des candidats que ce soit de stricte application.

M DI RUPO, Bourgmestre en titre : Je n'ai pas suivi l'évolution des choses, mais il ne doit pas être trop tard. Je pense que si des erreurs ont été commises, s'il y a des

panneaux qui ont été récupérés, je pense qu'il faut faire payer ceux qui ont mis les panneaux en contravention ou en contradiction avec les règlements, qui que ce soit. Et en ayant toujours en tête que ce ne sont pas nécessairement les candidats eux-mêmes qui sont allés afficher dans tous les groupes sauf peut être chez nos collègues ECOLO, mais il y a parfois ce qu'on appelle des militants et des colleurs zélés qui malgré toutes les précautions que certains candidats prennent ont peut être apposé malencontreusement des panneaux à tel ou tel endroit. Quoi qu'il en soit celles et ceux qui sont dans cet état doivent payer. Donc je suggère qu'il n'y ait surtout pas deux types de traitement, celles et ceux qui sont en contravention et bien on fait payer point à la ligne et je suggère Monsieur le Président que vous veniez le mois prochain en disant voilà : « On a fait payer, on a mis dans les caisses de la Ville autant, point. » En effet cela reste modeste mais quoi qu'il en soit c'est au moins l'égalité pour tout le monde. Et j'imagine qu'on a pu identifier les 72 têtes, et que dès lors on paiera au prorata des têtes, c'est le cas de dire que la Ville se payera leur tête, voilà.

M BIEFNOT, Bourgmestre ff : Monsieur MILLER

M. MILLER, Echevin : Oui, merci Monsieur le Président.

Donc effectivement cela paraissait dans la réponse de Richard BIEFNOT, il a demandé effectivement au service d'identifier non pas les 72 têtes parce qu'il y a certains candidats qui ont la même, (donc il n'y a que quelques candidats). Il faut diviser le nombre d'affiches par un certain nombre de candidats et donc la note est occupée d'être préparée par les services des Finances de la Ville et nous nous sommes engagés à la remettre pour la semaine prochaine, je pense, à Monsieur le Bourgmestre. Cela étant, juste une toute petite remarque au passage, il y a quand même une différence entre des panneaux d'affichages qui sont attachés correctement à des arbres et des piquets, et des poubelles qui sont déposées à certains endroits, y avait quand même une campagne électorale démocratique en cours et je tenais aussi à le souligner.

M BIEFNOT Richard, Bourgmestre ff : Bien l'incident est clos comme on dit dans d'autres instances. Bien nous avons terminé nos travaux de cette séance publique néanmoins Monsieur HAMAIDE vous avez demandé la parole et c'est avec plaisir que je vous l'accorde.

M HAMAIDE, Conseiller : Oui Monsieur le Bourgmestre, je voudrais pouvoir intervenir pour une intervention, la dernière que je dénommerai :

« Une Ville, mémoire et sentiment »

Une dizaine de minutes cela peut convenir ?

Monsieur le Bourgmestre, mes chers Collègues,

Vous l'aurez constaté j'ai raté l'impossible défit de 50 ans de présence ininterrompue au sein du Conseil Communal de Mons.

Mais ce n'est pas grave : « Et heureusement qu'on me met dehors, je ne serais jamais parti ! »

Je ne veux surtout pas trop râler mais au contraire garder sérénité et élégance autant que possible.

Difficile pour moi ? On verra bien.

Mon attachement à Mons reste total, je l'ai souvent écrit.

Mons est ma base, mon repère majeur, à la manière du Beffroi qu'on pourrait voir à la vitre du train au retour des vacances.

Cependant vous comprendrez qu'un certain temps il faudra bien que j'aille me ressourcer ailleurs pour tenter d'effacer un peu cette ville de mon esprit, de mes pensées quasi permanentes, je me suis tellement attaché à Mons, non pas tellement par la politique mais, dès ma naissance, par ma famille, par le journal de mon père « le Progrès » par mes frères et sœurs tous aussi fervents que moi, et également par l'ambiance de convivialité d'alors et l'histoire de la ville.

Aujourd'hui prenant une dernière fois la parole en cette Assemblée, j'exprimerai deux brèves réflexions personnelles suivies de l'amorce d'un rapide survol limité du temps vécu ici, introduisant au passage l'une ou l'autre courte anecdote.

Première réflexion. - J'ai toujours regretté que pour s'occuper de la gestion d'une ville, il faille passer par le portail d'un parti politique national, alors que cela ne devrait pas nécessairement s'imposer, sauf en temps de luttes tribales.

Et je me suis souvent senti à l'étroit dans une famille politique.

J'étais d'ailleurs entré dans ce Conseil par vote panaché, système supprimé depuis (aux élections de 1971) que j'ai toujours regretté.

Cette suppression me semble avoir été le début d'une politisation accrue des Villes et communes.

Deuxième réflexion. - Vous le savez, j'ai toujours beaucoup admiré la Grande Bretagne, d'abord parce que la démocratie y est née et aussi par ce que, les anglais pratiquent celle-ci de manière moins doctrinale et plus pragmatique que nous continentaux (ce qui correspond mieux à ma nature).

Et observant comment les choses s'y passent, je me suis souvent demandé si nous, en Belgique, nous n'aurions pas intérêt à nous inspirer du modèle britannique où l' élu municipal a plus un rôle de conception, d'impulsion, de contrôle et de représentation que de gestion quotidienne et où l'administration est plus responsable et ses cadres plus mobiles ?

Bref :

J'en viens à ce début de survol de ce quasi demi-siècle vécu ici :

J'ai travaillé avec 4 bourgmestres (Léo COLLARD, Abel DUBOIS, Maurice LAFOSSE et Elio DI RUPO) et 3 secrétaires communaux (Fernand LEMAUUR, Freddy DESCAMPS et Bernard VAN CAUWENBERGHE), je les ai tous beaucoup appréciés et respectés.

Et j'ai vécu ici de forts nombreux moments de grande intensité, des bons et des moins bons, bien évidemment.

Il faudrait de longues heures pour les relater ou même simplement les énumérer ; telle n'est évidemment pas mon intention.

J'ai délibérément choisi de situer l'essentiel de mon bref propos d'aujourd'hui hors période actuelle et j'ai donc choisi des repères remontant à plus de 25 ans pour avoir ainsi plus de recul.

J'épinglerai 4 dates parmi d'autres, auxquelles se situent des faits et événements auxquels j'ai été directement associé et qui ont été fondateurs, me semble-t-il, ou qui sont de nature à contribuer à l'explication et la compréhension de la suite des choses : C'est-à-dire : la Ville actuelle.

Première date 1966 – La culture et le Théâtre de Mons :

Le plan WIGNY, alors Ministre de la Culture (plan qui tente une restructuration de la culture française en Belgique, visant déjà l'impératif de la dimension...) ce plan prononce la mise à mort du Séculaire Théâtre de Mons (Troupe Lyrique permanente, Orchestre, Chœurs et Ballets - plus de 150 personnes le font vivre directement). (De passage pour la deuxième fois à Mons, le 16 octobre 1864, Victor HUGO en fait déjà citation dans une lettre à Adèle, et Georges GARNIER dans ses romans évoque son activité d'avant 1914)

Pour tenter le sauvetage de ce Théâtre, le Conseil communal décide l'envoi d'une délégation tripartite chez le Ministre conduite par Léo COLLARD ;

Ce sera peine perdue :

Liège aura l'Opéra, Charleroi les Ballets, Mons quelques chose de même niveau, mais quoi ?

C'est ce que DESTENAY alors bourgmestre de Liège appelait « l'autoroute culturelle ».

Et ce sera le début des profondes turbulences culturelles qui vont s'en suivre et se prolonger aujourd'hui encore.

C'est ce qu'on a longtemps appelé « le handicap culturel » de Mons.

Deuxième date 1968 – Les Finances : « le Livre Blanc »

Les finances de la ville sont alors gravement obérées :

J'extrait du Livre Blanc de 1968, les phrases suivantes :

« Dans les années qui suivirent la dernière guerre (40-45), la Ville connut une période de difficultés particulièrement graves – difficultés financières, causées principalement par le découvert important dû aux charges énormes de l'occupation qui s'ajoutèrent au fardeau des dettes de la Ière guerre (14-18)

Les annuités d'un emprunt de 20.000.000 Francs contracté en 1918 pour couvrir le passif des années de guerre, provoqué notamment par des amendes sévères imposées par l'occupant, ne sont pas encore remboursées » (fin de citation) (donc en 1968 on paie encore les emprunts de 1918)

Une anecdote assez significative indique bien l'état de pauvreté de cette période et encore bien plus tard : (Eric BAILLY s'en souviendra pour plus tard comme je le disais) Lors des cérémonies patriotiques au cours desquelles plusieurs monuments devaient être fleuris, un véhicule avec huissier suivait le Collège pour récupérer la gerbe déposée une première fois afin qu'elle puisse servir encore aux monuments suivants, avec parfois des retards assez contrariants.

A cette époque aussi, je suis toujours en 68, la ducasse ne peut être organisée que grâce aux produits d'une tombola (la tombola dite « De la rénovation ») organisée par les services communaux.

Le SHAPE vient de s'installer aux portes de Mons à Casteau-Maisières quelques mois plus tôt, en mars 1967.

C'est l'occasion de rédiger un « LIVRE BLANC » des graves problèmes que rencontre la Ville.

Le Conseil communal décide une démarche au plus haut niveau pour le présenter.

Et le 8 octobre 1968, conduite par Léo COLLARD, une délégation tripartite, est reçue au 16, rue de la Loi par un Conseil des Ministres restreints présidé par le Premier Ministre, Gaston EYSKENS.

De cette rencontre sortira notamment la fusion de 1972 : Mons, Nimy, Cuesmes, Obourg et Ghlin, puis celle des 19 communes plus tard en 1977, fusions qui étaient apparues alors comme éléments de solution, aux problèmes financiers de la Ville. Ce qui ne s'est pas vérifié, bien loin de là.

Troisième date – 1972 – Une Politique Foncière : « l'aménagement du territoire de la ville. »

Le Collège de la nouvelle ville, le premier Grand Mons est installé début 1972, plein de choses vont notamment changer, et j'en ajoute une tout de suite dans les anecdotes : - A l'époque les Echevins avaient pour eux tous un seul bureau, ils n'y allaient jamais sauf pour l'Echevin qui procédait au mariage mettre la jaquette, c'était tout ce qui se passait-
.

Ca change en 72. Plein de choses évoluent, mais plus particulièrement une politique foncière va s'élaborer, une Régie Foncière est mise en chantier qui sera créée officiellement le 8 février 1974, un schéma directeur est rédigé, une collaboration avec Bruges s'intensifie.

Et cela va être l'amorce de la *rénovation urbaine*.

Un échevin de haut niveau pilote ces opérations : Marcel SAVE, professeur à Polytechnique (67 voix de préférence seulement aux élections de 1971). J'aime ici lui rendre un hommage très particulier ainsi qu'à ses successeurs, Jean Maurice SERVAIS et Clément PAQUET.

Et 1972, c'est également le temps des grands débats sur la mise à sens unique des boulevards et de la grande voirie ainsi que du Ring de Mons, la suppression du dernier tramway intervient cette même année, celui de Binche, Charleroi (le 90)

Et on peut rappeler ici que la Grand-Place avait été longtemps une plateforme de dispatching des multiples lignes de trams venant du Borinage, de Charleroi, de la Louvière, de Casteau, de Ghlin y apportant évidemment une vie intense.

Sortiront aussi de ces études sur l'aménagement du territoire de la ville, la création du zoning artisanal de Cuesmes en 1974 avec comme conséquence le transfert depuis l'intra muros de nombreuses activités dont tout le secteur automobile (Aldo excepté) et plus tard ce seront les cinémas qui quitteront l'intra muros pour IMAGIMONS (1993)

Quatrième date 1978 – La culture suite, mais pas fin

Le 22 juin 1978, à Namur, la Wallonie se cherche une capitale.

Se trouvent réunis, les Bourgmestres des 4 grandes villes, Liège, Namur, Charleroi et Mons ainsi que les premiers Echevins dans les cas de coalition (Namur et Mons)

Pour Mons, j'accompagne Abel DUBOIS :

L'option est prise de la « Capitale éclatée ».

Bruxelles est délibérément ignorée. Ce qui était une erreur à mon sens, Namur sera capitale administrative, Liège économique, Charleroi sociale et Mons Culturelle.

Vaste énigme cependant car le chemin sera long pour en définir un contenu, mais l'idée était là et l'accord scellé.

Ensuite de ces 4 dates repères :

Les choses se sont accélérées, les fonctions de Mons se transforment, les infrastructures se développent. Mons devient une autre ville et atteint ainsi progressivement un nouveau statut. C'est alors une véritable avalanche de faits et événements. Et j'en énumère, après le SHAPE (mars 1967) et les fusions (1972 et 1977), l'orchestre de chambre de Wallonie, archets de Bruxelles, l'Université de l'état est créée le 28 mai 1971, les chantiers autoroutiers se développent au bord de la ville et Bruxelles-Paris est inauguré à Hensies par le Roi BAUDOUIN et le Président POMPIDOU en 1974.

La Cours d'Appel de Mons est créée le 1 janvier 1975. La Maison de la Presse en juin 80, le nouveau centre RTBF, financé par la ville est inauguré le 8 septembre 88, IMAGIMONS en 93, l'hippodrome de Wallonie le 23 septembre 2000 et ses tribunes en novembre 2003. Strep-Thieu le 30 août 2002, le premier salon de Mons Expo le 7 février 2003, Mons en D1 du foot avec les allers-retours de mai 2003, 2005, 2006, le Port de Plaisance (2005), le Manège le 25 janvier 2006 et encore les 20 ans de la restauration du Beffroi,

les 3 étoiles de l'UNESCO, MONS-ARENA, le Parc Scientifique INITIALIS, l'Auberge de JEUNESSE, le Centre Commercial des GRANDS PRES, la Porte du Parc en chantier, la GRAND PLACE et ses couleurs, le lifting du Centre Urbain, et il y a peu le baccalauréat en DROIT, et puis devant nous,... l'HORIZON 2015....

Chaque point mériterait une relation, des débats, démarches, combats et obstacles rencontrés.

Pour illustrer combien l'avenir n'est pas toujours facile à discerner et combien on peut parfois se tromper ici aussi une anecdote :

Avant l'autoroute de Wallonie, il fallait 3 heures pour aller à Liège (on n'y allait donc pas sinon contraint et forcé) Un Ministre de l'époque, adversaire de la construction de

l'autoroute de Wallonie, avait prédit à son sujet : « Qu'on pourrait y jouer à la balle pelote tellement son trafic serait dérisoire », il y a de cela 40 ans, vous apprécierez. Je tiens aussi à épingler la célébration majeure des 150 ans de la Belgique en 1980, avant la mise sous tutelle des finances de la Ville qui intervient en 1983.

L'exposition EUROPALIA-BELGIQUE dont le thème était « VAN GOGH en Belgique » attire plus de 50.000 visiteurs payants en deux mois et la même année les « FLORALIES du HAINAUT » auront un très grand rayonnement.

Côté plus sombre du tableau, l'Emploi « insoluble problème »

Après l'effondrement de l'industrie du charbon, les crises et soubresauts bousculent sans arrêt l'économie et l'emploi à Mons et dans sa région.

A Mons même, sans entrer dans les détails, cela concerne notamment la fermeture des Laminoirs de Jemappes fin 1982 (un séisme sur cette section de la ville, puisqu'il y a aussi les Tubes de la Meuse qui ferme en même temps), c'est aussi la fermeture des Brasseries de Ghlin le 30 juin 1993 (la fin d'une tradition locale) en passant par les réductions drastiques de l'emploi dans les banques, les cimenteries, les verreries, les services publics etc... et bien d'autres fermetures. Alors ici aussi une anecdote, qui montre combien les choses ont évolué en moins de 30 ans en ce domaine de l'emploi. La SNCB resta longtemps le plus gros employeur sur le territoire de la ville.

En 1980 (selon la brochure « La vie du rail » n°1804) avec la remise des machines (disparue), les ateliers de l'aviation (ainsi appelé parce qu'on y volait beaucoup – sic) disparu, l'important centre routier (disparu), le dispatching (extrêmement réduit), les ateliers de Cuesmes (l'Arsenal) également fort réduits, en 1980 la SNCB occupe alors près de 2.500 emplois sur Mons - 32 trains internationaux et 300 internes s'y arrêtent chaque jour avec 20.000 voyageurs : jour (départs-arrivées).

Aujourd'hui il reste à peine 500 cheminots occupés à Mons.

Cela indique l'importance de la mutation.

Et lorsqu'en 1973 Mons organise « L'année du cheminot en Belgique », un train arrive encore Place Nervienne pour alimenter les dépôts de la rue des Canonnières, les casemates et l'ex-boulangerie militaire de la rue de Thirimont. Qui s'en souvient encore ?

Je tiens maintenant à rendre hommage aux hommes et aux femmes qui font cette Ville et qui lui donnent son âme. Je ne parlerai pas des mandataires, c'est autre fois.

Une ville n'est rien sans ces hommes et ces femmes.

Ils sont innombrables, ceux que j'ai connus et dont on ne dira jamais assez le bien qu'ils ont fait pour Mons.

Je les aime tellement tous, mais je ne pourrai en citer que quelques noms plus tôt choisis pour traduire mon sentiment envers tous.

C'est un risque, je le sais, n'empêche.

Mais, attention : ce n'est pas un palmarès mais ce sont des faits et actes du temps de mon appartenance à l'exécutif et dont je peux témoigner directement.

Parmi ces merveilleux créateurs de vie avec qui j'ai pu avoir l'avantage de partager un temps d'action, je citerai d'abord hors administration, et chacun reconnaîtra au passage le terrain de l'action concernée :

Raoul DUFOUR (les grandes expositions, l'auberge de jeunesse),

Paul CORDIER (le palais des expositions ; le jumelage avec VANNES) ,

Jean EVRARD (le grand large, le port de plaisance),

Nicolas NABOKKOFF (le nouveau quartier de MESSINES),

Maurice WILLIAME (la Maison de la Presse),

Michel HELIN (le CCAM, le prix littéraire),

Gil DUTERME(ses écrits sur Mons),

Alain KENDA (l'hippodrome),

Bernard CLERIN (ses reportages sur la ville)...

Tous disparus, mais aussi :

Jean Pierre HACHEZ (l'hippodrome),

Jean Claude BUSINE (le Trial, le motocross, Tanks in town),

Marcel LEROY (grand journaliste, ses grands reportages),

Pierre TONGLET (du Cabinet des Travaux publics qui aida beaucoup aux infrastructures routières de la région) etc...

Et dans l'Administration de la Ville, ceux avec qui j'ai eu directement le plaisir de travailler :

Albert LANGUE, fameux créateur-animateur 50 ans durant, co-fondateur du Festival de musique militaire, de Mons Passé-Présent, du Centre de création artistique, de l'orchestre des jeunes et qui développa les rapports avec la famille VANGOGH ainsi que l'amitié avec les Britanniques notamment dans le cadre du jumelage avec BOOTLE-SEFTON).

Pol BOTTRIAUX : les fleurs dans la ville et les deux Florimons de 1984 et 1988,
Georges RAEPERS qui dès 1972 entreprend la rénovation du LUMECON dont il
enrichit et élargit le concept,

Jean PAULET qui avec finesse dirigea longtemps le service de la culture,

Jean Claude VANDERLINDEN toujours à la direction des fêtes avec grandes maîtrise,
Colette FAGNART, ma secrétaire de longues années, et bien d'autres...

Au-delà de ces noms, c'est pour moi le moment de remercier l'ensemble du personnel
de l'Administration de la Ville de tous grades et fonctions.

J'ai toujours entretenu avec chacun des rapports de cordialité et de serviabilité.

Il en est parmi eux, et non des moindres, certains sont ici, qui ont commencé leur
carrière dans un service dont j'étais alors l'échevin titulaire, et je n'hésite jamais à m'en
glorifier.

Je cite ainsi avec une certaine fierté les éminents fonctionnaires que sont :

Thérèse ORBAN, Philippe LIBIEZ , Fernand MARTIN.

Et l'actualité me fait ajouter ceci :

Début 1992, arrivait à l'Office du Tourisme, dont j'étais administrateur, une jeune et
dynamique diplômée en tourisme : Catherine HOUDART, qui aujourd'hui accède aux
plus hautes fonctions, aux plus hautes responsabilités dans cette ville.

Bravo Catherine !

Je la félicite de tout cœur et lui souhaite une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions
(qu'elle prendra en charge bientôt)

Et à tous, j'exprime ma reconnaissance.

Voilà. Tout cela pour dire quoi ?

Dire que la vie est une continuité évolutive, et que chaque génération y apporte son
ardeur.

Dire aussi que MONS s'est totalement métamorphosée en 40 ans et que cette
métamorphose semble devoir s'accélérer :

Est-ce un mieux ?

En grande partie : OUI, si on considère sa beauté et sa notoriété accrue.

Mais au contraire, le revers de la médaille c'est sûrement la perte de convivialité et de
proximité.

Ce sont là perspectives et dangers qu'il appartiendra au futur Conseil communal de
gérer au mieux pour le bien des montois.

J'ai passé 42 ans de grande ferveur et de fierté au sein de ce Conseil dont 23 comme membre du Collège.

Je le quitte avec une tristesse évidente.

Je le dis encore, je garde beaucoup d'amitié pour la plupart d'entre vous sinon tous quelque soit sa famille politique. Et je vous redis mon attachement.

Je salue fraternellement tant ceux qui restent que ceux qui comme moi s'en vont.

Alors, au revoir les amis.

Merci

Et bonne chance Mons.

M BIEFNOT Richard, Bourgmestre ff : Merci infiniment Jacques HAMAIDE.

Merci Jacques pour ton témoignage.

D'autres personnes souhaitent prendre la parole ?

M. JACQUEMIN, Conseiller : Bien je suis encore ému, parce qu'après le discours de mon ami Jacques que j'ai connu sur les bancs du Conseil il y a 24 ans, il est très difficile d'exprimer aussi un « au revoir »

Si on m'avait dit, il y a 25 ans que je ferais de la politique un jour, j'aurais été le premier à en rire.

Et pourtant, je suis devenu Conseiller communal.

J'ai passé un tiers de ma vie à m'intéresser aux problèmes de cette commune, et je dois dire que je ne l'ai jamais regretté, cela m'a passionné, amené à mieux comprendre les uns et les autres et surtout à côtoyer des hommes de haute valeur.

Comme Jacques, je remercie les fonctionnaires de la Ville que nous avons beaucoup sollicités surtout quand j'étais sur les bancs de l'opposition, leur disponibilité et leurs compétences sont vraiment à souligner.

Je voudrais ne citer qu'une seule petite anecdote vécue au sein de cette Assemblée.

Lors d'un débat sur l'avenir de l'Enseignement communal, une joute oratoire très nerveuse m'opposa à feu Monsieur l'Echevin ANDRE (Echevin de l'Instruction Publique de l'époque), il s'agissait de mettre à l'ordre du jour la remise à l'état de l'Enseignement secondaire de la Ville de Mons que je trouvais trop coûteux.

Quand je dis « nerveuse », c'est presque un euphémisme parce des mots avaient parfois dépassés ma pensée !

Après un vote négatif, je suis sorti de la salle, énervé et j'étais encore en train de me remettre, qu'on me frappa sur l'épaule. C'était Monsieur l'Echevin ANDRE, qui me dit : « Cher collègue nous allons aller boire un verre. »

Il m'a expliqué qu'en politique il fallait être patient, mais qu'en politique on avait besoin aussi d'une majorité et d'une opposition.

J'ai bien retenu la leçon.

La confrontation des idées est le meilleur service à rendre à une Ville.

J'estime qu'à Mons, elle fut pratiquement toujours présente.

Notre Ville a pu ainsi échapper à certaines dérives que connaissent aujourd'hui d'autres entités de notre pays. C'est tout à l'honneur de ceux qui la dirige et de ceux qui l'ont dirigé.

Je vous remercie. Je quitte votre assemblée, mais je vous rassure, je continue à rester disponible au service de nos citoyens, puisque mes amis m'envoient dans une autre Assemblée.

Je vous remercie encore de votre accueil.

Mme GUEPIN, Conseillère : Je pensais qu'on m'avait oubliée. Il est difficile de partir sur Johnny Hallyday quand il dit : « Quoi ma gueule » mais ça ne fait que passer depuis tantôt donc j'en envie de rigoler !

Mais moi je vais être beaucoup plus brève que Jacques HAMAIDE parce que je n'ai que 12 ans derrière moi comme Conseillère communale.

Jacques est un ami depuis longtemps, il le sait bien. Mais je voudrais que mon propos soit plus politique, dans le sens du Conseiller communal.

Savoir qu'un Conseiller communal c'est peut être un travailleur de l'ombre. Quelqu'un qui n'est pas forcément au banc de l'actualité, mais c'est quelqu'un qui tous les jours travaille avec ses concitoyens, même s'il ne le dit pas.

L'exercice de la démocratie est un exercice difficile, c'est comme aller voter : se lever un dimanche matin tout simplement en se disant : « Oh merde, il faut aller voter ! ,

Qu'est-ce que je vais encore faire ? » Et puis on se rend compte qu'on n'est pas candidate et que, tout d'un coup on est Présidente d'un bureau de vote parce qu'il manque quelqu'un.

On se dit ce jour là : « J'aurais pu aller boire l'apéro, pour une fois je n'étais pas candidate, que je ne devais pas faire tous les bureaux avec Elio, purée que je vais être contente,... » Mais non !

On me met Présidente d'un bureau de dépouillement !

Et j'ai trouvé grâce à Mélanie, (un Secrétaire aussi du bureau de vote), et qui était partiellement, mais fortement heureux de venir travailler avec moi. Nous étions toutes deux novices dans ce genre d'exercice, si je puis dire, et nous avons pris un plaisir fou.

Et moi, ce que je voudrais dire c'est, et le dire aussi aux jeunes, parce que j'ai mes petits enfants qui sont là dans la salle, parce qu'un jour ils seront peut être aussi appelés à faire ce même exercice. Mais c'est de savoir ce qu'il faut dire aux gens, près de nous, et c'est ça le travail du Conseiller communal, (des petites fourmis de l'ombre), pour éviter justement que ça bègue, des grappillements (comme ça), comme on va avoir là-bas... dans le coin au prochain Collège, ça s'appelle Front National. Ces gens qui font peur. Mais c'est leur dire, à ces petits enfants qui sont là : « Voilà un jour, un dimanche, vous aurez 18 ans, il faudra vous lever, il faudra aller voter, il faudra dire auprès de vous qu'il y a une démocratie, que ce n'est pas facile toujours de le faire, mais c'est la véritable vie, c'est d'être là ! »

Moi, je remercierai au nom du Groupe Socialiste tout ceux qui m'ont aidé, les gens de la Ville je ferais pareil et tout ceux qui sont là. Je veux dire que je vous aime tous, parce que je suis pleine d'amour et je n'ai jamais changé.

Au revoir.

M. LECOCQ, Conseiller : Merci Monsieur le Président.

Permettez-moi également au nom du Groupe MR de saluer chaleureusement tous les sortants. Je compare souvent la politique aux courses cyclistes parce que je trouve qu'en politique on fait tous les mêmes efforts, on part tous du même endroit comme à vélo, on arrive tous au même endroit, seuls quelques uns sont pourtant récompensés. Nul ne peut dire bien entendu ce que demain sera fait. J'en profite car je souhaitais très sincèrement rendre un hommage tout particulier ce soir. J'ai une pensée pour Jacques HAMAIDE, le Doyen de notre Assemblée qui, avec des Abel DUBOIS, des André LAGNEAU, des André JACQUEMIN également et d'autres encore, furent pour moi des pères.

Pour un ancien Président des commerçants je reconnais en toi, Jacques, la mémoire du Centre Ville, entre autre de bien autres choses, bien entendu.

Au nom du groupe, encore une fois, je souhaitais te dire à toi Jacques : Merci, merci très sincèrement pour tout ce que tu as fait pour la Ville. Je ne vais pas partir là-dessus parce que je souhaiterais raconter une petite anecdote également (je ne pense pas te l'avoir jamais racontée). En 1994, un peu avant les élections communales, j'ai été l'objet d'un sondage par téléphone. On m'a demandé, entre autre, les questions étaient : « Est-ce que vous connaissez tel ou tel homme politique ? » Et un à moment donné la personne, l'employée de la firme, probablement une firme de Bruxelles qui n'entendait rien à la politique montoise, m'a dit : « Et Jacques HAMA-Ï-DE ? » Il m'a fallu un certain

temps, bien entendu pour comprendre que c'était de toi dont on me parlait ! Parce que des HAMA-Ï-DE, à ce moment là au Conseil communal il n'y en avait pas.

Je ne pense pas que cela t'a porté préjudice, Jacques, puisque cette année là tu es encore devenu Echevin, mais cela à dû probablement te donner une grosse frayeur à la lecture des sondages.

Aux U.S.A. pour dire longue vie, on dit : « GOOD LUCK » et moi je te dis à toi, Jacques « GOOD LUCK ! »

M SODDU, Conseiller : Moi à la différence de Monsieur HAMAIDE, il n'y a que 6 ans que je suis Conseiller communal. Je suis un montois d'adoption. Je voudrais d'abord féliciter les nouveaux élus et les nouveaux Echevins (je n'ai pas eu l'occasion de le faire avant)

Je voudrais aussi adresser un « au revoir » chaleureux à vous tous et en particulier au Bourgmestre en titre, je voudrais le féliciter pour son courage, son intelligence et ses capacités de rassembleur.

Je voudrais vous raconter une anecdote quand je suis arrivé d'Italie, ici en 1971.

Un de mes cousins m'a fait visiter la Ville, entre autre l'Hôtel de Ville, et je me rappelle, j'avais 19 ans je suis entré ici à cette porte, il y avait réunion du Conseil communal (j'ai raconté ça tantôt à ma voisine, ici à ma copine, mon amie).

Quand j'ai vu cette réunion, j'ai posé la question : « Qu'est-ce que c'est ? » On m'a dit : « C'est une réunion du Conseil communal ».

J'étais déjà imprégné politiquement avant de partir d'Italie, je me suis dit : « Qui sait, si un jour je me retrouvais assis sur ce banc ». J'ai pensé ça comme ça et j'y ai repensé le jour où j'ai prêté serment et tout ça, ça me touche beaucoup parce que je n'étais pas simplement un numéro, depuis que j'ai été élu Conseiller communal cela m'a permis de rencontrer de nouveaux amis.

Une émotion particulière que j'ai eue, le jour où j'ai participé avec l'Echevine Catherine HOUDART au mariage d'une jeune italienne de Flénu. C'est aussi des souvenirs que j'aurai toujours dans mon cœur.

J'ai aussi un souvenir particulier de Monsieur COLLETTE, parce qu'à travers vous, de vos interventions, j'ai connu l'histoire de Mons (je me suis documenté beaucoup sur Mons aussi), et j'ai compris qu'on peut être citoyen de Mons si on en connaît l'histoire, et plus j'ai connu l'histoire de Mons et plus je me suis senti un citoyen de cette Ville que j'aime beaucoup.

Cette Ville où sont nés mes enfants, cette Ville que je n'ai jamais quittée et où je me sens profondément chez moi.

Je dois aussi raconter une petite anecdote quand on a fait la campagne électorale en 2000, on était je crois que c'est à Hyon ou à Ciply, je me rappelle j'avais pris la parole, et il y a un Monsieur assez âgé, il m'a dit : « Monsieur vous avez un accent, vous êtes candidat, il n'y a pas longtemps que vous êtes là ? »

Et moi, je lui ai répondu : « Je crois que mon intégration ici dans cette ville, elle est plus loin que mon accent, donc si on attendait que je perde mon accent, je ne serais jamais un citoyen de cette Ville ». Je dois aussi dire avec une grande émotion, les bonnes relations que j'ai toujours eues avec vous tous, de n'importe quel parti. Je suis convaincu que dans cette ville il y a une démocratie et une tolérance, il y a un sens accompli où ils ont un sens fort et accompli de ces éléments.

Merci en tout cas et je crois que l'on peut servir la Ville non seulement en tant que Conseiller communal mais aussi dans des autres instances.

Merci beaucoup et bon travail à tous.

M. VISEUR, Conseiller : Je voulais dire un petit mot au nom de mon groupe évidemment pour souhaiter bonne chance et bon vent à tous ceux qui partent, qu'ils aient pris la parole ou qu'ils ne l'aient pas prise peu importe. A ceux qui partent et qu'on reverra sans doute dans d'autres instances, mais évidemment je voulais peut être m'attacher plus particulièrement au départ de Jacques HAMAIDE parce que cela n'arrive pas si souvent que quelqu'un parte après de si longues années.

Jacques nous a dit : « Heureusement qu'on m'a mis dehors ». Je n'irai pas jusque là, Jacques, mais enfin d'un côté tu as peut être raison parce que cela nous a valu un discours très intéressant et vraiment savoureux par moment.

Jacques qui s'en va, c'est un petit peu la mémoire du Conseil communal qui s'en va aussi. Il faudrait qu'elle ne se perde pas. Nous savons à quel point il est important de savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va.

Aussi, moi je t'encourage vivement à mettre tes souvenirs par écrits et de nous en faire hériter, tu devrais sans doute écrire tes mémoires et peut être pourquoi pas en collaboration avec quelques autres qui s'en vont aujourd'hui.

En tout cas je t'y encourage vraiment mais tout en te souhaitant bien sûr de bien profiter de ta retraite politique c'est la moindre des choses.

M BIEFNOT Richard, Bourgmestre ff : Voilà et pour clore notre séance publique, je voudrais passer la parole à)

Mme NAMUR, Conseillère : Il n'y a que 6 ans que je suis Conseillère communale mais j'ai eu beaucoup de plaisir, beaucoup apprécié la richesse intellectuelle que j'ai pu, ici, côtoyer parmi tous mes collègues du Conseil communal. Le sérieux avec lequel les dossiers sont traités. J'ai beaucoup apprécié, j'ai été très fière d'être un des maillons de cette chaîne démocratique qu'est le Conseil communal. J'ai pu apprécier aussi le travail de mon Bourgmestre, d'avoir été plus proche de lui, ce qui m'a fait un bien énorme, ce qui m'a apporté un enrichissement profond (au niveau amical, fraternel ce qui est très important dans la vie) et je trouve ici maintenant notre Bourgmestre Elio et notre future Bourgmestre qui est un homme et une femme, les deux pôles de l'humanité qui vont former l'unité de ce Conseil communal et j'en suis très fier.

Voilà, je leur souhaite bonne chance, bonne chance à tous. A tous ces nouveaux Conseillers, à ce nouveau Echevin, à ce nouveau Collège, je leur souhaite bonne chance et bon vent.

Mme OUALI, Conseillère : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, si je prends la parole aujourd'hui au sein de notre Assemblée c'est avec une certaine émotion. En effet vous n'êtes plus sans ignorer qu'aujourd'hui pour 18 d'entre nous, c'est la dernière séance. Nous pas celle chantée par Eddy Mitchell mais la dernière séance du Conseil communal. Certains par choix, d'autres parce qu'ils n'ont malheureusement pas été réélus lors du scrutin du 8 octobre dernier. Dans les deux cas je sais que cela n'est pas évident même si au lendemain du scrutin nos chefs de file ont tendance à dire que tout le monde a gagné un peu comme à l'école des fans, individuellement certains restent sur le carreau. Et malheureusement tout le monde n'a pas gagné mais la politique et la démocratie c'est cela aussi.

Je voudrais ici, tout simplement remercier pour leur travail dans l'intérêt de notre ville et des montois : Henriette JUNGST, Huguette BROHEE, Didier SPEER, André JACQUEMIN, Bernard BIEFNOT, Véronique BLAZE, Brigitte NAMUR, Ottavio SODDU, Geneviève ISAAC, Thierry FLAMECOURT, Christine JOARLETTE, Laurence THYSBAERT, Léana AGUS et Jacqueline PERE sans évidemment oublier Jacques HAMAIDE, ce fervent défenseur du Centre Ville et du folklore montois comme il l'a lui-même rappelé. Il a longtemps siégé au sein de cette Assemblée comme Echevin et ensuite comme Conseiller communal, merci JACK !

Sans oublier aussi Michel POIVRE qui a été Echevin des Fêtes et des Sports, matière qu'il affectionnait particulièrement ensuite MISTER PEPER, comme j'aime à l'appeler, a été élu Conseiller.

Je terminerai par deux de mes amis, je parle évidemment de Luc ALLART ce supporter de l'Albert dans les victoires comme dans les défaites.

Et Genevière GUEPIN, ma copine GEN-E, mon compagnon de route en politique mais aussi et surtout dans nos vies privées respectives.

Merci ma GEN-E.

Sans vous deux le Conseil et surtout les après Conseils ne seront plus les mêmes.

M. DI RUPO, Bourgmestre en titre : Bien Monsieur le Président, au nom de ma famille politique et en mon nom personnel en entendant l'après Conseil, puisqu'il y en aura un autre, il y aura un après Conseil. Juste peut être quelques mots. Beaucoup de choses ont été dites avec beaucoup d'émotions mais aussi peut être le moment est un moment particulier car ce que nous avons entendu ce soir c'est beaucoup de justesse, c'est une expérience humaine qui tranche avec ce qu'on écrit par ailleurs, ce que l'on dit et les critiques permanentes.

Aujourd'hui c'est un peu une déchirure et c'est vrai on le sent parce que un grand nombre d'entre nous, 18, comme l'a dit Mélanie, que je remercie d'avoir cité, vont nous quitter.

Je voudrais peut être en profiter pour leur dire non seulement : merci, mais rappeler que ces femmes et ces hommes qui nous quittent se sont engagés d'une manière personnelle, extraordinaire. Qu'ils ont agi souvent avec abnégation, générosité, que pour la plupart d'entre eux être Conseiller ce n'est pas un revenu, ça ne nourrit pas, les dépenses ont été nombreuses mais ils ont agi comme le disait Geneviève pour le bien commun, ils ont agi pour l'intérêt général, ils ont agi pour la Ville.

On ne le dira jamais assez, c'est une vocation, c'est une abnégation, c'est un travail et parfois c'est tellement important que cela prend sur la vie familiale.

C'est tout le contraire de ce que l'on entend souvent et ce que l'on écrit parfois.

Au sein de ce Conseil communal, et je salue encore une fois les 18 collègues qui nous quittent, il y en a qui sont là depuis un certain temps, je ne vais pas parler de Jacques HAMAIDE tout de suite, je vais le faire dans quelques secondes, mais je vois André JACQUEMIN, 23 ans ! C'est quand même pas mal André !

Jacqueline PERE, quelques séances et c'est aussi merveilleux de voir que tu peux être là.

Et puis nos amis, je ne vais pas les citer mais parmi ceux-ci Thierry FLAMECOURT, 18 ans ; mon ami Luc ALLART 17 ans et puis je n'ai pas résisté à me mettre près de Geneviève parce que je ne suis pas comme Mélanie je n'ai pas eu cette occasion de

l'après Conseil. Mélanie, si j'avais su, j'aurais peut être profité d'avantage du bon temps mais si je devais dire tout ce qui nous lie et raconter des anecdotes, là je vous tiendrais longtemps, mais quel bonheur d'avoir pu travailler avec Geneviève. Mais avec vous tous dans ce Conseil communal, il y a quelques caractéristiques importantes, d'abord :

Le respect.

Chacun ici, sait respecter. C'est un Conseil communal de qualité. Brigitte l'a dit, on a travaillé avec sérieux, je le crois. On a écouté, on a essayé au fil du temps de travailler pour l'intérêt de la Ville et reconnaissons-le, les débats sont parfois animés mais j'ai rarement vu des positions partisans. J'ai souvent pu mesurer à quel point on a essayé d'être constructif, dans l'opposition comme dans la majorité. Pour tout cela je voudrais vous saluer et vous féliciter. Bon, certains s'en vont, la vie continue et j'espère que pour chacun d'entre vous elle sera heureuse. Car c'est à mon sens ce qui est le plus important, et il n'y a pas que la politique comme disait MITTERRAND : « finalement j'aurais pu faire autre chose qu'être Président » (ce qui est vrai)

Un mot encore à l'intention de Jacques HAMAIDE, puisque tout le monde comprendra que sa longévité et sa jeunesse nous permettent quand même de dire quelques mots additionnels. Alors d'abord Jacques, je me suis intéressé à ton CV, tu sais comment sont les Collaboratrices et Collaborateurs.

D'abord je n'imaginais pas que tu étais si jeune !

Parce que l'on me dit que tu serais né, mais je ne sais pas si c'est vrai, je ne sais pas si l'état civil dit vrai, en 26 ? A mon avis, ils ont dû se tromper !... AH !

Mais plus important, c'est ce que tu as dit et fait, on me dit que dans ta carrière personnelle, volontaire de guerre, ta vie en Grande Bretagne et en Allemagne, 73 rappels, avec tes études et ton travail professionnel tu partageais ta vie à l'époque déjà, entre Bruxelles et Mons. Et comme Echevin des Fêtes tu aurais participé à 18 LUMECONS, 18 c'est inimaginable, sans compter tout ce que l'on te doit. Et tu as rappelé sans dire que c'était dû à ton travail, un certain nombre de réalisations.

Je voudrais simplement te dire, peut être ce que d'autres aussi pensent et redire :

« Ce qui est extraordinaire dans cette carrière c'est d'abord que tu es attaché à Mons par un aimant invincible », la phrase n'est pas de moi mais de CHÂTEAUBRIAND qui en termes philosophiques est plus proche de toi que de moi, mais qui mérite d'être cité.

Tu as communiqué un enthousiasme et une qualité rare. Et pour être bref, je dois dire que j'ai toujours admiré ton honnêteté intellectuelle et ton élégance morale.

Et tu t'en vas, tu nous quittes.

Je voudrais simplement te dire que pour nous tous :

- UN- Tu es un Grand Monsieur

- et DEUX -On aimerait connaître les secrets de ta jeunesse !

BON VENT !

M BIEFNOT Richard, Bourgmestre ff : Bien avant de passer au huis clos et sans

transition comme dit certain média, les propositions de dates pour les prochains

Conseils communaux : le 4 décembre ça vous le savez. Le 18 décembre, le 22 janvier, le 26 février, le 26 mars, le 23 avril, le 28 mai, le 18 juin et le 9 juillet. Voilà.

En remerciant le public d'avoir été si nombreux, la presse ainsi que les techniciens.

Sortie de Mme KAPOMPOLE : 39 présents

La séance s'ouvre à huis clos avec 39 présents

Sont absents : MM. BEUGNIES, BIEFNOT B, Mme BLAZE, M. ROSSI,
Mmes KAPOMPOLE, JOARLETTE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

61^e objet : Association Intercommunale du Bois d'Havré. Nomination d'un
Administrateur et (sous réserve) d'un commissaire aux comptes.
IBH/antériorité 061030

ADOPTÉ – 95^e annexe

62^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

a) Démission honorable de ses fonctions accordée à une employée d'administration.
1^e 10139

ADOPTÉ – 96^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

b) Octroi d'une interruption de carrière complète et d'une interruption de carrière à ½
temps à une employée d'administration. 1^e 4306

ADOPTÉ – 97^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à une
employée d'administration. 1^e 4828

ADOPTÉ – 98^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- d) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une employée d'administration. 1^e 3292

ADOPTÉ – 99^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- e) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un employé d'administration. 1^e 10066

ADOPTÉ – 100^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- f) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à une employée d'administration. 1^e 4499

ADOPTÉ – 101^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

63^e objet : PERSONNEL COMMUNAL. Prorogation de réserves de recrutement
1e 8/5000

ADOPTÉ – 102^e annexe

64^e objet : SERVICES TECHNIQUES

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- a) Promotion de deux agents techniques au grade d'agent technique en chef.
1^e 3628Q

ADOPTÉ – 103^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- b) Démission honorable d'un agent technique en chef définitif. 1^e 3457

ADOPTÉ – 104^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

65^e objet : PERSONNEL DES MUSÉES. Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps accordée à un gardien de musées.
1^e 11498

ADOPTÉ – 105^e annexe

66^e objet : PERSONNEL OUVRIER.

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié définitif. 1e 8/4079

ADOPTÉ – 106^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié définitif. 1^e 8/3235

ADOPTÉ – 107^e annexe

67^e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

a) Prolongation de la pause carrière complète accordée à une employée d'administration. 1^e 11756.10

ADOPTÉ – 108^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps accordée à une employée d'administration. 1^e 10841

ADOPTÉ – 109^e annexe

68^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

a) Démission honorable d'un sous-chef opérateur du Centre 100 SI 3755

ADOPTÉ – 110^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

b) Démission honorable d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur SI 10187

ADOPTÉ – 111^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

c) Département centre 100 : prorogation du détachement d'un sapeur-pompier professionnel de Tournai au Centre 100 SI 13/GEN/Rinsis

ADOPTÉ – 112^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

69^e objet : PERSONNEL DES CRÈCHES. Prolongation de l'interruption de carrière à ½ temps à une puéricultrice définitive. 1^e 3799.6

ADOPTÉ – 113^e annexe

70^e objet :

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

a) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'instituteurs(trices) primaires 8e/1e
3279 - 3306 - 3151 - 3205 - 3372 - 3129 - 3172 - 3280 - 3232 -3199 - 3204 - 3526 -
7269 - 3230 – 3141 - 3173 – 3189 - 3338 -3160 - 3303 - 3233 - 3149 – 3354 - 3148 -
3193

ADOPTÉ – 114^e à 138^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- b) Désignations à titre temporaire d'instituteurs(trices) maternelles 8e/1e
3410 - 3083 - 3454 - 3061 - 3316 – 3034 – 3060 - 3033 –

ADOPTÉ – 139^e à 146^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- c) Désignations à titre intérimaire d'institutrices primaires 8e/1e
3304 - 3482 - 3475 - 3381 - 3603 - 3473 – 3372

ADOPTÉ – 147^e à 154^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- d) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles
8e/1e 3376 - 3191 - 3483

ADOPTÉ – 155^e à 157^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- e) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite pour inaptitude physique
d'une institutrice maternelle définitive 8^e 1^e 7713

ADOPTÉ – 158^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- f) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite
de type 1 d'un maître spécial d'éducation physique définitif 8^e 1^e 6256

ADOPTÉ – 159^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- g) Mise en disponibilité pour maladie d'un maître spécial d'éducation physique définitif
8^e 1^e 6256

ADOPTÉ – 160^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- h) Modification d'une délibération du Conseil Communal agréant la désignation d'un
maître spécial de religion catholique à titre intérimaire 8^e 1^e 3579

ADOPTÉ – 161^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- i) Annulation de la délibération du Conseil Communal du 4.09.06 plaçant en
disponibilité pour maladie une maîtresse spéciale de seconde langue définitive
8^e 1^e 3118

ADOPTÉ – 162^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- j) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps à une maîtresse spéciale de morale laïque définitive 8^e 1^e 3072

ADOPTÉ – 163^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,

- k) Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps dans le cadre du congé parental introduite par une institutrice primaire définitive 8^e 1^e 3047

ADOPTÉ – 164^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- l) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type 1 d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive 8^e 1^e 3522

ADOPTÉ – 165^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- m) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice maternelle 8e/1^e 3376

ADOPTÉ – 166^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- n) Désignation à titre intérimaire d'institutrices primaires. 8e/1e 3603/3611

ADOPTÉ – 167^e et 168^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- o) Octroi d'une interruption de carrière à une institutrice primaire définitive 8^e 1^e 6809

ADOPTÉ – 169^e annexe

- p) Octroi d'une interruption de carrière à une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive 8^e 1^e 6379

REMIS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- q) Octroi d'un congé pour prestations réduites à une maîtresse spéciale de seconde langue définitive 8^e 1^e 3111

ADOPTÉ – 170^e annexe

- r) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. 8e/1e 3609/3610

REMIS

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- s) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1e
3180/~~3314/3067/3011/3260/3406/3378~~/3325

ADOPTÉ – 171^e à 173^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- t) Octroi d'interruptions partielles de carrières à mi-temps à des institutrices maternelles définitives. 8e/1e 7774/3507

ADOPTÉ – 174^e et 175^e annexes

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- u) Octroi d'une interruption de carrière à temps plein à une institutrice maternelle définitive. 8^e 1^e 7642

ADOPTÉ – 176^e annexe

- v) Octroi d'un mi-temps médical à une institutrice maternelle définitive.
8^e 1^e 7842

REMIS

71^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- a) Désignation d'un professeur d'Art dramatique, de déclamation, de la technique du spectacle, à titre temporaire. 8^e 2^e 7944

ADOPTÉ – 177^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- b) Désignation d'un professeur d'Art dramatique à titre temporaire. 8e/2^e 3427

ADOPTÉ – 178^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- c) Désignation d'un professeur de violoncelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 3600

ADOPTÉ – 179^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

- d) Désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 3601

ADOPTÉ – 180^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

e) Désignation d'un professeur d'Art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 3602

ADOPTÉ – 181^e annexe

Par 39 suffrages sur 39 votes valables,,

f) Désignation d'un professeur de harpe à titre temporaire. 8^e/2^e 3348

ADOPTÉ – 182^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2006.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre ff-Président

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Richard BIEFNOT.

=====